

Sujet élaboré par une cellule pédagogique nationale

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2026

ÉPREUVE DE PROJET OU D'ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription.

Durée : 4 heures

Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : URBANISME, AMÉNAGEMENT ET PAYSAGES OPTION : PAYSAGES, ESPACES VERTS

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice non programmable sans mémoire alphanumérique et sans écran graphique est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 53 pages (et 3 plans dont un est à rendre avec la copie).

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- ♦ Pour les dessins, schémas, cartes et plans, l'utilisation d'une autre couleur que le bleu ou le noir ainsi que l'utilisation de crayons de couleur, feutres, crayon de papier sont autorisées.

Vous êtes ingénieur territorial, chargé de mission à la communauté de communes d'Ingécom (10 communes, 19 000 habitants) au sein du pôle « Aménagement de l'espace ». Ce pôle ne dispose pas d'équipe en régie pour la gestion des espaces naturels et du patrimoine arboré, car cela relève de la compétence des communes.

Ingécom est située dans un secteur de piémont (nord-est de la France), avec une mosaïque de milieux naturels (forêts, vergers, prairies et zones de cultures). Le territoire est attractif avec un développement économique récent et l'extension des zones urbaines.

On vous confie la mise en œuvre du plan d'action trame verte et bleue (TVB) à l'échelle de la communauté de communes, validé lors de la dernière révision du SCoT. Les élus souhaitent engager des actions concrètes en faveur de la biodiversité et des paysages. Le budget disponible est de 500 000 euros HT (hors coût de maîtrise foncière), principalement en investissement. Le projet est à construire pour une durée de 3 ans, avec une étude, un programme d'actions et des premiers travaux de restauration.

Question 1 (9 points)

- a) Vous présenterez aux élus d'Ingécom une note de cadrage pour mettre en œuvre le plan d'action TVB, en prenant soin d'identifier les points de vigilance économiques et écologiques du projet. (4 points)
- b) Vous détaillerez le calendrier prévisionnel pluriannuel du projet en répartissant le budget alloué par les élus, poste par poste. (2 points).
- c) Vous identifierez les ressources externes et internes que vous devrez mobiliser pour construire ce projet en précisant les rôles de chacun dans la gouvernance de projet, et en indiquant les conditions éventuelles de partenariat ou de marchés publics à prévoir. (3 points)

Question 2 (8 points)

Les élus d'Ingévillage, une des communes du territoire d'Ingécom, souhaitent proposer la plantation d'un réseau de haies adaptées aux sols plutôt calcaires et secs (secteur bien ensoleillé au sud-ouest de la commune) (cf plans 1 à 3). L'Allée des Ormes, qui sera plus tard aménagée en voie verte, sera au centre de ce réseau de haies.

a) Vous ferez des propositions techniques pour la plantation de ces haies en vous appuyant sur des schémas si besoin (type de haies, espèces à planter, détermination d'un ratio estimatif de coût par mètre linéaire). Vous justifierez vos choix. (3 points)

b) Vous dessinerez la localisation des haies sur le plan 3. (2 points)

c) Dans le but de s'assurer de la pérennité des aménagements qui seront réalisés, vous proposerez les modalités de suivi, de gestion et de protection des sites aménagés. (3 points)

Question 3 (3 points)

Les élus d'Ingécom souhaitent que les habitants d'Ingévillage soient associés à la réalisation concrète de ce réseau de haies. Vous proposerez un ensemble d'actions visant à mobiliser les habitants pour un projet de plantation participatif, de la conception à la réalisation de l'opération.

Liste des documents :

Document 1 : « Trame verte et bleue : donner les clés aux élus pour préserver la biodiversité » - *DNA* - 15 février 2024 - 2 pages

Document 2 : « Plan de préservation de la Biodiversité et du Paysage » (extraits) - *Communauté de communes Mad & Moselle* - consulté le 16 décembre 2025 - 16 pages

Document 3 : « La trame verte et bleue dans la SCOT2R. De l'intégration à la mise en œuvre » - *Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims* - décembre 2020 - 4 pages

Document 4 : « Comment bien réussir votre plantation de haie ? » - *Haies vives d'Alsace* - consulté le 16 décembre 2025 - 2 pages

Document 5 : « Un premier apéro-conférence avant la plante de 20 000 haies » - *L'est républicain* - 12 septembre 2024 - 1 page

Document 6 : « L'obligation réelle environnementale. Un outil au service de la biodiversité » - *Conservatoires d'espaces naturels* - consulté le 16 décembre 2025 - 4 pages

Liste des annexes :

Annexe A : « Organigramme d'Ingécom » - 1 page

Annexe B : « Plan de préservation de la biodiversité et du paysage d'Ingécom » - 1 page

Annexe C : « Quelques illustrations de la mise en œuvre du projet de TVB » - 9 pages

Annexe D : « Catalogue de prix d'essence des haies » (extrait) - 9 pages

Liste des plans :

Plan 1 : « Vue aérienne du Sud-Ouest d'Ingévillage » - échelle graphique - format A3 - 1 exemplaire

Plan 2 : « Plan de situation topographique. Sud-Ouest d'Ingévillage » - échelle graphique - format A3 - 1 exemplaire

Plan 3 : « Localisation des linéaires de haies » - échelle graphique - format A3 - 2 exemplaires dont un est à rendre avec la copie

Attention, le plan 3 au format A3 utilisé pour répondre à la question 2b) est fourni en deux exemplaires dont un est à rendre avec votre copie, même si vous n'avez rien dessiné.

Veillez à n'y apporter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation ...).

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.



WASSELONNE—MOSSIG-VIGNOBLE

Trame verte et bleue : donner les clés aux élus pour préserver la biodiversité

Habituées à travailler ensemble, les communautés de communes de la Mossig et du Vignoble (CCMV) et Pays de Saverne (CCPS) portent la démarche commune de Trame verte et bleue. Objectif : remettre une feuille de route à chaque maire pour un aménagement durable de leur ban communal.

Définition

Les trames vertes (haies, vergers) et bleues (zone humide du type plan d'eau ou étang) font référence à des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques qui permettent aux espèces animales et végétales de se déplacer d'un territoire à l'autre pour assurer leur cycle de vie. « Ces espaces assurent une continuité écologique entre les espèces et leur habitat », détaille Lorène Bagard, chargée de mission trame verte et bleue (TVB).

Ces territoires sont d'autant plus précieux qu'ils ont tendance à se réduire, victimes du développement urbain et des mobilités croissantes.

Il ne s'agit pas de tout sanctuariser, plutôt de préserver

Dominique Muller, président de la CCPS

Continuité paysagère

Un territoire à forte tendance agricole et arboricole, avec la présence de prairies, vergers et de forêts : « nos deux communautés de communes ont des similitudes paysagères », observe Dominique Muller,

président de la communauté de communes du Pays de Saverne. « Le pied du Haut-Barr, le Schneeberg : les enjeux sont similaires », abonde Daniel Acker, président de la communauté de communes de la Mossig et du Vignoble.

D'où cette volonté commune à la CCMV et à la CCPS de réfléchir à une stratégie globale en matière environnementale et paysagère. Deux intercommunalités en plus habituées à travailler ensemble (notamment sur le projet de voie verte Romanswiller-Saverne) et guidées par leur Plan climat respectif, qui intègre la trame verte et bleue.

Ambition

Ruisseaux, sous-bois, taillis, arbres hautes tiges entre Cosswiller et Westhoffen, espaces naturels vers Dimbsthal et Hengwiller : « il existe encore pas mal d'espaces préservés » sur ce territoire couvrant 59 communes.

Pour autant, ces espaces méritent une attention particulière. « Il ne s'agit pas de tout sanctuariser, plutôt de préserver », précise Dominique Muller. L'objectif est de remettre à

chaque commune une feuille de route pour savoir où et comment agir pour aménager durablement son ban communal ; le tout obéissant à une cohérence d'ensemble.

Financement

Dans le cadre de cette démarche volontariste de trame verte et bleue, les deux intercommunalités ont répondu à un appel à projet de la Région Grand Est. Lauréates, elles disposent de crédits pour porter le dispositif sur les deux prochaines années.

243 000 € sont fléchés sur la création d'un poste de chargé de mission TVB, une étude de diagnostic et des déclinaisons de la TVB et des actions de valorisation et de sensibilisation. Le tout financé à 60 % par l'agence de l'Eau et la Région Grand Est. Concrètement, le dispositif coûte 38 880 € à la CCMV et 58 320 € à la CCPS. Les premières opérations de travaux sont financées à hauteur de 80 % par la Région ou l'État.

Il nous faut mettre dans la boucle les élus mais aussi le tissu associatif, agricole, les entreprises et les élèves

Daniel Fischer, vice-président de la CCMV

Perspectives

Lorène Bagard est la nouvelle chargée de mission Trame verte et bleue. Elle a en charge de la coordination de la démarche TVB sur les deux territoires.

S'agissant de l'étude de diagnostic (portée par un bureau indépendant), il s'agit de « recenser les informations sur les réservoirs écologiques, d'élaborer un plan d'actions qui valorise, préserve et restaure les endroits ciblés », décrypte Lorène Bagard.

Les résultats de cette étude devraient être connus en fin d'année. Mais d'ici-là, dix ac-

tions ont déjà été engagées : plantation de haies et ripisylves à Marlenheim, Steinbourg, Hattmatt, Landersheim, Zeinheim et le long de la voie verte Romanswiller-Saverne, travaux d'amélioration de la fonctionnalité de la frayère Lily à Dettwiller, etc.

Dans cette démarche, les deux communautés de communes veulent s'appuyer sur les forces vives du territoire. « Il nous faut mettre dans la boucle les élus mais aussi le tissu associatif, agricole, les entreprises et les élèves, complète Daniel Fischer, vice-président de la CCMV en charge de la transition écologique. Il faut savoir où l'on va pour maintenir et restaurer la biodiversité mais aussi identifier les

leviers pour toucher un public assez large. » ■



La plantation de haies (ici à Marlenheim) fait partie des actions déjà engagées pour assurer la continuité écologique sur le territoire Mossig-Vignoble. Photo DR

par Amandine Hyver



Plan de préservation de la Biodiversité et du Paysage

(extraits)



2025 - 2027



AXE 1 : BIODIVERSITE EN VILLAGE

Fiche action n° 2

Gestion différenciée

Enjeux

Assurer un entretien de qualité des espaces publics tout en utilisant des méthodes plus respectueuses de l'environnement et moins contraignantes

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM

Partenaires potentiels : FREDON Grand Est, prestataire

Descriptif

La conduite des espaces verts représente pour de nombreuses collectivités un défi tant environnemental qu'humain. En effet, ces derniers jouent dans les collectivités un rôle clef puisqu'ils possèdent une valeur esthétique, écologique et patrimoniale. Les récentes évolutions réglementaires, la prise de conscience de l'impact de nos activités sur l'environnement, l'augmentation des coûts d'entretien ainsi que les changements globaux qui poussent les gestionnaires d'espaces verts à envisager de nouveau mode de gestion qui replacent le végétal et l'homme au centre de l'attention. C'est dans ce cadre que s'inscrit la notion de gestion différenciée. Pour ce faire les créations de plan de gestion différenciée doivent être élargies sur l'ensemble du territoire afin de guider les communes sur les mesures à mettre en place. Un accent sera principalement porté à la végétalisation des cimetières.

Coût

10 563 € de fonctionnement total

Actions



- Poursuite des préconisations du 1er plan acte I dans les 8 communes lauréates et amplification des actions



- Sensibilisation des communes non adhérentes au programme de gestion différenciée



- Rédaction de nouveaux plans de gestion différenciée
- Conception et distribution de panneaux de sensibilisation (fauche tardive, cimetière végétalisé, tonte différenciée)
- Travaux de végétalisation des cimetières



- Coordination

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM pour la coordination

Recherche financeurs pour les actions en lien avec la gestion différenciée - 112 160 €





AXE 1 : BIODIVERSITE EN VILLAGE

Fiche action n° 3

Habitats pour la faune

Enjeux

Pallier la perte des habitats naturels par la pose de gîtes et nichoirs

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM

Partenaire potentiel : Association TORCOL

Descriptif

La pose de nichoirs et de gîtes pour la faune est une nécessité face à la perte des milieux de reproduction et de repos de nombreuses espèces. De plus, les nichoirs à mésange sont des structures favorisant le retour de ces espèces qui sont de grands prédateurs des chenilles processionnaires.

Coût

4 225,20 € de fonctionnement total

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM pour la coordination

Recherche financeurs pour les nichoirs et gîtes - 5 850€

Actions

- Identification des communes volontaires pour accueillir des nichoirs et gîtes
- Distribution des nichoirs à mésanges et chouettes
- Distribution des gîtes à chauves-souris



- Coordination





AXE 1 : BIODIVERSITE EN VILLAGE

Fiche action n° 4

Inventaire de la Biodiversité Communale

Enjeux

Inventorier les espèces et milieux présents sur une communes pour apporter des préconisations

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM

Partenaires : PNRL

Descriptif

Un Inventaire de la Biodiversité Communale sera similaire à la démarche des Atlas de la Biodiversité Communale. C'est un inventaire des milieux et des espèces présents sur une commune donnée. Ainsi, l'ensemble des acteurs de cette commune ; élus, habitants, agriculteurs, associations..., sont impliqués dans cette démarche en faveur de la préservation de la biodiversité.

C'est en connaissant son territoire que l'on peut mettre en place des actions concrètes et en cohérence avec la réalité du site. Ces études vont permettre de déterminer quelles sont, entre autres, les zones clés, c'est-à-dire les réservoirs de biodiversité, soit les zones où la biodiversité est la plus représentée quel que soit son statut de rareté et/ou de protection, et où ces espèces peuvent accomplir leur cycle de vie dans des habitats pouvant assurer leur fonctionnement. Une attention particulière sera portée sur les corridors écologiques, couloirs de connexions entre les différents réservoirs de biodiversité permettant le déplacement des espèces. Le fait de connaître tous ces éléments sur le territoire permettra de mieux accompagner les transformations du paysage et d'améliorer la qualité écologique du site tout en évitant la fragmentation du paysage en incluant la biodiversité à l'aménagement et à l'urbanisme

Coût

25 215,60 €

Dont 23 775,602 € de fonctionnement et 1 440€ d'investissement

Actions

- Achat de matériels de suivi - lampe, caméras, trépied et pièges à triton
- Inventaire de la Biodiversité Communale sur une commune
- Inventaire de la Biodiversité Communale sur une commune
- Inventaire de la Biodiversité Communale sur une commune
- Coordination

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM





AXE 2 : LA TRAME BLEUE

Fiche action n° 1

Les mares prairiales

Enjeux

Restaurer et développer le réseau écologique. Faire un suivi post travaux des mares du précédent Plan

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : Parc naturel régional de Lorraine (PNRL)

+ Office français de la biodiversité (OFB) et CCMM

Descriptif

A l'interface entre le milieu aquatique et terrestre, les mares sont de petites étendues d'eau stagnante de faible profondeur, constituant des écosystèmes abritant une richesse écologique exceptionnelle, véritables concentrés de biodiversité.

Elles sont des lieux de vie et de reproduction pour de nombreuses espèces, notamment pour la petite faune (libellules, mollusques, insectes aquatiques, amphibiens...). Une flore particulière, aux espèces parfois rares et menacées, s'y développe.

Sur le territoire de la Communauté de communes Mad et Moselle, plus de 275 mares ont été recensées, particulièrement dans sa partie sud-ouest dans le secteur de la Woëvre. Ces mares abritent de nombreuses espèces, dont certaines protégées et en régression dans la région (triton crêté, rainette verte, triton ponctué...).

Coût

10 563 € de fonctionnement total

Actions



- Prise de contact avec les communes et exploitants tout au long du Plan

- Travaux de création et de restauration – objectif de 20 mares



- Suivi Post-Travaux des mares créés ou restaurés dans le plan Acte I



- Coordination

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM pour la coordination

PNRL finance les travaux à 100% - 26 016,60€





AXE 2 : LA TRAME BLEUE

Fiche action n° 2

Les mares forestières

Enjeux

Restaurer et développer le réseau écologique

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM / communes

Partenaires potentiels : Fédération de chasse +
Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Descriptif

A l'interface entre le milieu aquatique et terrestre, les mares sont de petites étendues d'eau stagnante de faible profondeur, constituant des écosystèmes abritant une richesse écologique exceptionnelle, véritables concentrés de biodiversité.

Elles sont des lieux de vie et de reproduction pour de nombreuses espèces, notamment pour la petite faune (libellules, mollusques, insectes aquatiques, amphibiens...). Une flore particulière, aux espèces parfois rares et menacées, s'y développe.

Sur le territoire de la Communauté de communes Mad et Moselle, plus de 275 mares ont été recensées, particulièrement dans sa partie sud-ouest dans le secteur de la Woëvre. Ces mares abritent de nombreuses espèces, dont certaines protégées et en régression dans la région (triton crêté, rainette verte, triton ponctué...).

Coût

29 763 €

75 000€ financé à 80% par la Fédération de chasse

Dont 19 200€ d'investissement et 10 563€ de fonctionnement

Actions



- Diagnostic du réseau de mares forestières via la centralisation des données actuelles et des inventaires terrains



- Prise de contact avec les communes

- Travaux de création et de restauration – objectif de 15 mares



- Coordination

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM pour le diagnostic et la coordination

Fédération de chasse finance à 80% les travaux - 60 000 €

PNRL finance à 100% la transmission de données interne sur les localisations de mares forestières - 1 494 €





AXE 3 : LA TRAME VERTE

Fiche action n° 1

Les vergers

Enjeux

Restaurer, valoriser et entretenir le patrimoine arboricole

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM / communes

Partenaires potentiels : CPIE / AREFE

Descriptif

Le territoire Mad & Moselle, avait bénéficié en 2004 d'une Opération Programmée d'Amélioration des Vergers sur le secteur de l'ancienne Communauté de Communes du Chardon Lorrain. Dans ce contexte, dix vergers communaux et deux vergers communautaires avaient été réalisés afin de valoriser le patrimoine fruitier et arboricole de la région puis, dans le cadre de programmes de plantation trame verte et bleue, de nombreux arbres fruitiers avaient également été plantés.

Afin de poursuivre ce travail sur les vergers, un diagnostic avait été réalisé par Meuse Nature Environnement en 2018 afin de dresser un état des lieux des vergers sur l'intercommunalité, mais également d'analyser les potentialités pour étendre la création de nouveaux vergers communaux au reste du territoire, notamment dans sa partie nord. C'est pourquoi, à partir de ce diagnostic, nous avons élaboré un plan d'action en deux temps.

D'une part un axe qui permet de poursuivre la préservation des vergers du territoire en les restaurant par la taille et les créations de vergers dans les nouvelles communes volontaires y compris des vergers communautaires.

D'autre part, le second axe sera à destination des communes souhaitant un diagnostic complet de leur verger (faune et flore comprises).

Pour finir, le dernier axe concernera la veille de l'état général du patrimoine fruitier des vergers créés lors du premier Plan 2021-2023.

Coût

46 318,20 €

Dont 14 788,20 € de fonctionnement et 31 530 € d'investissement

Actions

- € • Veille de l'état général des vergers du Plan acte I 2021-2023
- € • Prise de contact avec les communes pour les diagnostics, les créations de vergers communaux et communautaires
- € • Diagnostics des vergers des communes volontaires
- € • Restauration par la taille et plantations d'arbres fruitiers
- € • Coordination

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM





AXE 3 : LA TRAME VERTE

Fiche action n° 2

Les haies

Enjeux

Restaurer, valoriser et entretenir les haies

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM

Partenaires potentiels : PNRL / Fédération de chasse

Descriptif

Le territoire Mad & Moselle, avait bénéficié de deux "Opération Programmée d'Amélioration des Haies", ce qui a permis la plantation de plus de 14 kilomètres de haies. Dans un second temps, le Plan biodiversité et paysage de 2021-2023 a permis la plantation de 4,5 kilomètres de haies supplémentaires.

Les haies sont des milieux riches et qui possèdent diverses utilités : production de bois, ressources alimentaires, abris pour la faune, épuration des eaux, esthétisme paysager, ombrage pour les troupeaux... Malheureusement, les haies ont été largement retirées de nos paysages et ce phénomène doit s'inverser.

C'est pourquoi la CC Mad et Moselle maintient les projets de plantation de haies sur l'ensemble du territoire et souhaite en plus de cela créer un groupement de commandes pour entretenir les haies communales matures afin de les entretenir en bon état.

Coût

22 225,20 €

Dont 4 225,20€ de fonctionnement et 18 000€ d'investissement

Actions



- Prise de contact avec les communes pour le groupement de commandes entretien des haies matures

- Entretien des haies communales



- Plantations de haies

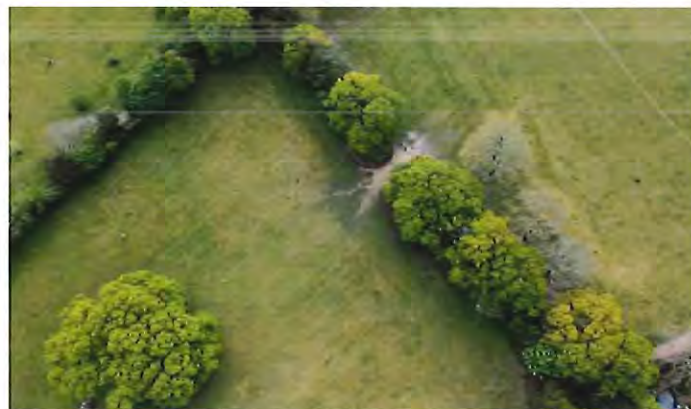


- Coordination

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM

Recherche financeurs pour l'entretien des haies - 19 800€





AXE 3 : LA TRAME VERTE

Fiche action n° 3

Les formations à la taille

Enjeux

Sensibiliser et former à la taille des haies et des vergers

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM

Partenaires potentiels : PNRL / AREFE / CPIE / Chambres d'agriculture

Descriptif

Tailler les arbres fruitiers et les haies est une étape cruciale pour assurer la santé, la productivité et l'esthétique des plantes. Cette pratique permet avant tout d'améliorer la santé des végétaux en éliminant les branches mortes, malades ou endommagées, ce qui réduit les risques de propagation des maladies et des parasites. De plus, en éclaircissant le feuillage, la taille favorise une meilleure circulation de l'air et une exposition optimale à la lumière, diminuant ainsi l'humidité qui pourrait favoriser le développement de champignons et améliorant la photosynthèse.

La taille joue également un rôle essentiel dans l'augmentation de la productivité des arbres fruitiers. En stimulant la formation de nouvelles branches fructifères, elle permet d'obtenir des fruits de meilleure qualité et en plus grande quantité. Elle aide aussi à équilibrer l'énergie de l'arbre entre la croissance des branches et la production de fruits, optimisant ainsi la récolte. Enfin, tailler les arbres facilite leur entretien et la récolte des fruits. Un arbre bien taillé est plus accessible, avec des branches disposées de manière à rendre les fruits plus faciles à cueillir.

Actions

- Formation annuelle pour les agents techniques concernant la taille des vergers et des haies
- Formations sur la taille des vergers sur 4 secteurs du territoire
- Formations sur la taille des haies sur 4 secteurs du territoire
- Coordination

Coût

13 225,20 € de fonctionnement total

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM





AXE 4 : OUVERTURE DU PAYSAGE

Fiche action n° 1

Mobiliser le foncier

Enjeux

Mobiliser le foncier enrichi pour y accueillir de nouveau des activités agricoles

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM

Partenaires potentiels : Chambres d'agriculture

Descriptif

La CC Mad et Moselle a réalisé en 2015 un Plan de Paysage qui a permis de dégager de grandes pistes d'actions. De là s'est développé l'enjeu de rouvrir les coteaux enrichis et fortement morcelés pour accueillir de nouveau des activités agricoles, permettant d'entretenir la mosaïque paysagère à travers des pratiques responsables et durables pour l'environnement (pâturage extensif, arboriculture, viticulture, maraîchage, etc.).

Coût

13 642 €

Dont 7 042€ de fonctionnement et 6 600€ d'investissement

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM

Actions



- Prise de contact avec les communes intéressées par le projet et priorisation des actions



- Identification des propriétaires privés et envoi des courriers



- Rédaction de baux environnementaux



- Coordination





AXE 4 : OUVERTURE DU PAYSAGE

Fiche action n° 2

Gestion des milieux ouverts

Enjeux

Renforcer les cœurs de biodiversité et les continuités écologiques

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : Conservatoire d'Espaces Naturels (CENL), Parc naturel régionale de Lorraine (PNRL)

Descriptif

La plupart des pelouses calcaires du Rupt-de-Mad (et plus généralement de l'ensemble de la communauté de communes) ont vu leur surface largement régresser au cours du XXème siècle. S'il reste encore quelques zones nodales de la trame thermophile de grand enjeu écologique, il est indispensable de travailler à des reconnections de ces espaces, afin de permettre la dispersion et la circulation des espèces (animales comme végétales), la plupart du temps rares ailleurs. Ceci est particulièrement important pour les insectes ; les pelouses calcaires du Rupt-de-Mad abritant les dernières populations de certains papillons.

Coût

2 112,60 € de fonctionnement total

Actions



- Prise de contact avec les communes identifiées lors du diagnostic en 2021 comme ayant des zones nodales

- Acquisition ou mise en gestion de parcelles en lien avec le CENL

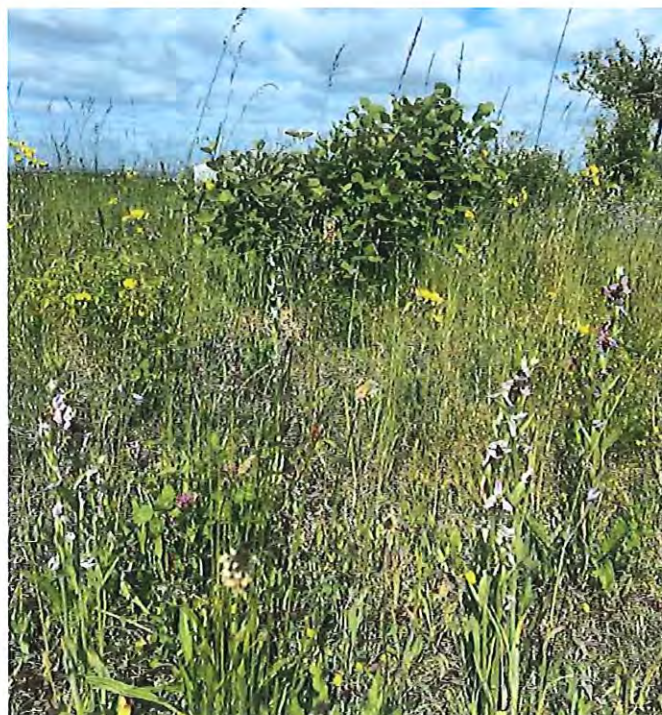


- Coordination

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM pour la coordination

CENL finance à 100% l'acquisition de parcelles thermophiles - 20 000 €





AXE 4 : OUVERTURE DU PAYSAGE

Fiche action n° 3

Action de défrichage

Enjeux

Maintenir la mosaïque paysagère et favoriser la faune et flore thermophile

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM

Descriptif

La plupart des pelouses calcaires du Rupt-de-Mad (et plus généralement de l'ensemble de la communauté de communes) ont vu leur surface largement régresser au cours du XXème siècle. S'il reste encore quelques zones nodales de la trame thermophile de grand enjeu écologique, il est indispensable de travailler à des reconnections de ces espaces, afin de permettre la dispersion et la circulation des espèces (animales comme végétales), la plupart du temps rares ailleurs. Ceci est particulièrement important pour les insectes ; les pelouses calcaires du Rupt-de-Mad abritant les dernières populations de certains papillons.

Coût

54 929,40 €

Dont 50 000 € d'investissement et 4 929,40 € de fonctionnement

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM

Actions



- Action de défrichage en lien avec la mobilisation du foncier de la fiche n°1 axe 4. Des parcelles identifiées comme utiles pour la trame thermophile dans le cadre des Inventaire de la Biodiversité Communale, à défricher pourront rentrer dans ce programme



- Coordination





AXE 5 : SENSIBILISATION

Fiche action n° 1

Sensibilisation et animation grand public

Enjeux

Développer un projet d'éducation à l'environnement pour renforcer l'investissement citoyen et l'éveil écologique au sein des projets "Biodiversité et Paysage" mené dans le cadre du Plan

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM / communes

Partenaires : PNRL, CPIE, associations locales environnementale (exemple : TORCOL, CPN, APICOL, Ecomusée...)

Descriptif

Les animations permettent de transmettre des informations complexes de manière ludique et accessible. Elles rendent des concepts scientifiques, tels que le changement climatique, la biodiversité ou la gestion des déchets, compréhensibles pour tous. En vulgarisant ces notions, les animations aident à éveiller les consciences et à renforcer la compréhension des enjeux environnementaux.

Coût

14 940,48 € de fonctionnement total

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM

Actions

- Réalisation de 8 animations durant l'année 2025
- Réalisation de 8 animations durant l'année 2026
- Réalisation de 8 animations durant l'année 2027
- Coordination





AXE 5 : SENSIBILISATION

Fiche action n° 2

Sensibilisation et animation scolaire

Enjeux

Développer un projet d'éducation à l'environnement pour renforcer l'investissement citoyen et l'éveil écologique au sein des projets "Biodiversité et Paysage" mené dans le cadre du Plan

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM / écoles du territoire

Partenaires : PNRL, CPIE, associations locales environnementale (exemple : TORCOL, CPN, APICOL, Ecomusée...)

Descriptif

Un programme d'animations scolaires complet sera proposé aux écoles durant les 3 années scolaires. Les animations captivent les jeunes esprits et stimulent leur curiosité naturelle. En les impliquant activement dans le processus d'apprentissage, les animations incitent les élèves à s'intéresser davantage aux questions environnementales. Cette participation active peut favoriser un engagement durable et un intérêt continu pour la protection de l'environnement. Les animations montrent aux élèves comment leurs actions quotidiennes affectent l'environnement et leur enseignent des gestes écologiques simples qu'ils peuvent adopter dans leur vie quotidienne. Ces comportements appris tôt peuvent devenir des habitudes durables.

Coût

15 210,72 € de fonctionnement total

Actions

- Réalisation de 12 animations durant l'année scolaire 2024/2025
- Réalisation de 12 animations durant l'année scolaire 2025/2026
- Réalisation de 12 animations durant l'année scolaire 2026/2027
- Coordination



Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM pour la coordination





AXE 5 : SENSIBILISATION

Fiche action n° 3

Sensibilisation et animation extra-scolaire

Enjeux

Développer un projet d'éducation à l'environnement pour renforcer l'investissement citoyen et l'éveil écologique au sein des projets "Biodiversité et Paysage" mené dans le cadre du Plan

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM

Partenaires : PNRL, CPIE, associations locales environnementale (exemple : TORCOL, CPN, APICOOL, Ecomusée...)

Descriptif

Un programme d'animations complet sera proposé aux périscolaires durant les 3 années. Les animations captivent les jeunes esprits et stimulent leur curiosité naturelle. De plus, elles permettent de transformer des informations complexes en expériences d'apprentissage interactives et ludiques. En les impliquant activement dans le processus d'apprentissage, les animations incitent les enfants à s'intéresser davantage aux questions environnementales. Cette participation active peut favoriser un engagement durable et un intérêt continu pour la protection de l'environnement. Les animations montrent aux jeunes comment leurs actions quotidiennes affectent l'environnement et leur enseignent des gestes écologiques simples qu'ils peuvent adopter dans leur vie quotidienne. Ces comportements appris tôt peuvent devenir des habitudes durables. Les animations permettent de transformer des informations complexes en expériences d'apprentissage interactives et ludiques.

Actions

- Réalisation de 12 animations dans les périscolaires, centre aéré et chantier jeune durant l'année 2025
- Réalisation de 12 animations dans les périscolaires, centre aéré et chantier jeune durant l'année 2026
- Réalisation de 12 animations dans les périscolaires, centre aéré et chantier jeune durant l'année 2027
- Coordination

Coût

22 410,72 € de fonctionnement total

Financeurs

Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM pour la coordination





AXE 5 : SENSIBILISATION

Fiche action n° 4

Labellisations

Enjeux

Aider les communes à postuler aux différentes labellisations (TEN et Commune Nature) valorisant leurs engagements pour la préservation de l'environnement

Coordinateur / Porteur du projet

Coordinateur : CCMM

Porteur du projet : CCMM

Descriptif

Les labels "Territoire Engagé pour la Nature" et "Commune Nature" sont essentiels pour promouvoir des pratiques durables et la protection de l'environnement au niveau local. "Territoire Engagé pour la Nature" reconnaît l'engagement des territoires en faveur de la biodiversité, facilite l'accès à des financements, et mobilise les acteurs locaux autour de projets communs, tout en renforçant l'attractivité des territoires et en anticipant les réglementations environnementales. Le label "Commune Nature" complète cette démarche en encourageant les communes à adopter des pratiques écoresponsables, notamment en réduisant l'usage des pesticides et en favorisant une gestion écologique des espaces publics. Il valorise les efforts pour préserver la biodiversité, sensibiliser la population, et améliorer la qualité de vie des habitants. Ensemble, ces labels soutiennent une approche globale de développement durable, bénéfique à la fois pour l'environnement et pour les communautés locales.

Actions

- Montage du dossier de labellisation TEN pour la CCMM
- Aide aux demandes des communes
- Coordination

Coût

6 337,80€ de fonctionnement total

Financeurs

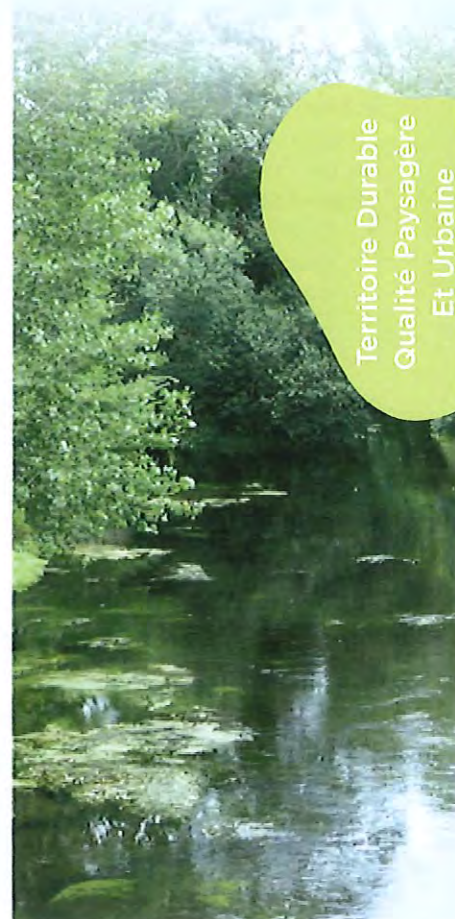
Dépôt en cours : AMI TVB - Région Grand Est/AERM



(...)

notes

DÉCEMBRE 2020

de l'agence **N°45**

Territoire Durable
Qualité Paysagère
Et Urbaine

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE SCOT2R DE L'INTÉGRATION À LA MISE EN ŒUVRE

EN RÉSUMÉ

La trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées à l'époque par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), aujourd'hui le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et déclinées dans les documents de planification. Cette trame a pour objectif principal d'assurer aux espèces végétales et animales un réseau naturel suffisamment dense pour qu'elles puissent effectuer l'entièreté de leur cycle de vie sans aucune perturbation liée aux actions anthropiques. Elle se structure autour de continuités écologiques qui sont la somme de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques.

La trame verte et bleue est reprise dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT) qui viennent préciser l'organisation des continuités écologiques et fixer les grandes orientations concernant la protection et la préservation de la biodiversité. Orientations que l'on retrouve dans le SCoT de la Région de Reims (SCoT2R) approuvé le 17 décembre 2016.

DE L'INTÉGRATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE SCOT2R...

Selon le SCOT2R « L'objectif du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est de constituer une trame verte et bleue à l'échelle de la région et de développer une stratégie globale qui intègre tant la nature ordinaire que remarquable. »

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT2R vient décliner cette trame verte et bleue à travers un grand objectif intitulé « Réseau vert et bleu : vecteur de préservation des ressources naturelles et valorisation du cadre de vie ». On retrouve au sein de cet objectif, deux orientations inhérentes à la trame verte et bleue :

- Créer une armature environnementale multifonctionnelle jouant plusieurs rôles (écologique, patrimonial, écologique et social);
- Créer des espaces de respiration dans l'urbanisation en fonction de l'armature urbaine.

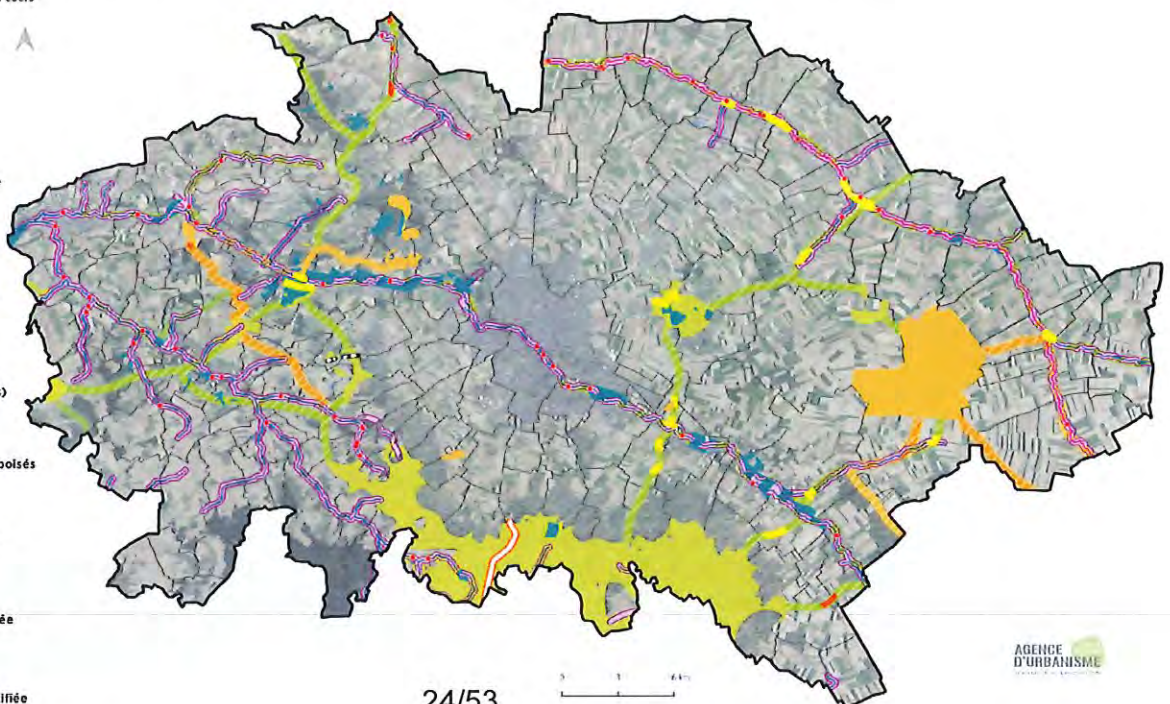
La préservation des paysages apparaît comme un enjeu majeur du SCOT. Il se traduit par la valorisation de paysages emblématiques, la prévention de la banalisation des paysages ainsi que la préservation et la valorisation des cônes de vue et du patrimoine identitaire. La seconde orientation qui apparaît comme prioritaire dans le SCOT est l'affirmation et le développement de la trame verte du centre urbain et de ses relations avec le territoire périurbain.

Le SCOT a identifié un maillage constituant la trame verte et bleue (TVB). Celle-ci traduit la TVB de l'ex SRCE, complétée localement par celles définies par la Charte du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (PNRMR), la coulée verte de la Vallée de la Vesle et la TVB du périmètre de l'ex Reims Métropole.



Le SCOT dans son DOO vient également préciser les différentes protections à apporter selon le type de milieu. Les boisements doivent être protégés dans les zones à dominante forestière, l'appauvrissement et la fermeture des milieux ouverts doivent être évités et les zones humides remarquables doivent être préservées de l'urbanisation au sein des vallées de la Vesle, de la Suippe, du Massif Saint Thierry et du Mont de Berru. Au-delà de ces protections des milieux existants, le SCOT a identifié des trames supplémentaires à créer :

- Le long de la vallée de la Suippe ;
- Une connexion entre le massif de Saint Thierry et le mont de Brimont au Nord pouvant se prolonger à plus long terme en direction de la Vallée de la Suippe ;
- Une connexion entre la Montagne de Reims et le Mont de Berru, pouvant se prolonger à plus long terme en direction des monts de Champagne et au-delà vers la vallée de la Suippe.

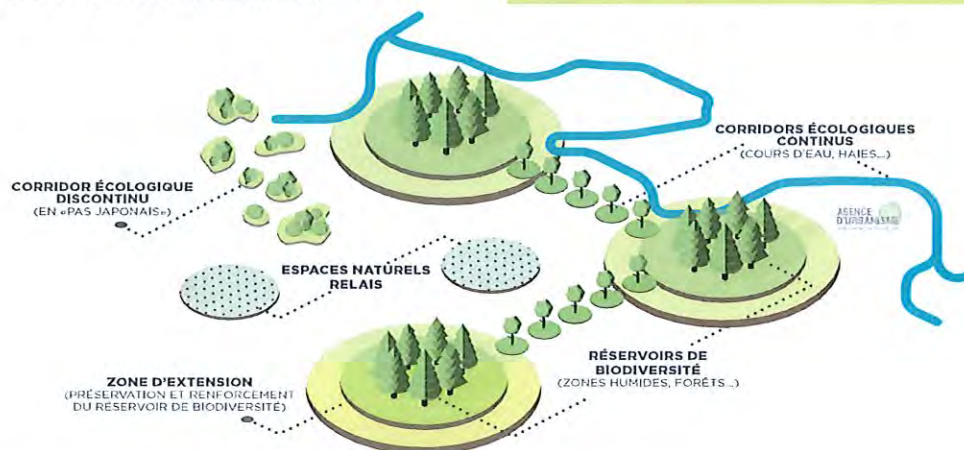


...À LA MISE EN ŒUVRE

Des solutions concrètes peuvent être apportées afin de reconnecter ces milieux entre eux : la création de haies en milieux agricoles, la mise en place d'alignements d'arbres le long des voies de circulation ou encore le fait désimperméabiliser ou de limiter l'imperméabilisation des sols en milieux urbains. Ces bonnes pratiques résident également dans la planification en prenant en compte cette trame verte et bleue dans la localisation des futurs aménagements, ou encore en intégrant des espaces verts aux opérations d'aménagement.

Les objectifs de la trame verte et bleue vont au-delà de la préservation de la biodiversité, ils intègrent également :

- Protection des sols
- Amélioration de la qualité des cours d'eau
- Lutte contre les inondations
- Protection contre le changement climatique
- Préservation de la qualité de l'air
- Amélioration du paysage et du cadre de vie



L'application locale de la trame verte et bleue dans les PLU

Le PLU de Reims

La trame verte et bleue (TVB) peut être traduite à différentes échelles et par différents moyens. Le plan local d'urbanisme (PLU) constitue un moyen incontournable de mise en œuvre de la TVB. Il permet de venir préciser à une échelle plus fine les continuités écologiques. C'est le cas du PLU de la ville de Reims qui, au-delà de la mise en œuvre de la TVB par des préconisations réglementaires, y a consacré une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique. Celle-ci est opposable aux autorisations d'occupation du sol et aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilité.

Cette trame verte et bleue locale a pour colonne vertébrale « La Coulée Verte » qui s'étend dans la vallée de la Vesle entre la rivière et le canal de l'Aisne à la Marne. Cette dernière est complétée par des corridors secondaires qui maillent l'ensemble du territoire en partant de la « Coulée Verte » vers les franges agricoles et naturelles de la Butte de Brimont, la source de la Muire, le Mont de Berru et la Montagne de Reims.

Les espaces ont été catégorisés selon leur intérêt écologique et font l'objet de protections différenciées dans le cadre de cette OAP. Les plus fortes préconisations en termes de préservation s'appliquent au sein des espaces biologiques majeurs : l'interdiction de construction hors équipements collectifs nécessaires à la découverte et la gestion des milieux présents ainsi qu'aux activités de loisirs.



Source : PLU de Reims

Le PLU de Rilly-la-Montagne

Au sein de tissus moins urbains du SCoT2R, des communes ont également décidé de décliner la TVB dans leur PLU par le biais d'une OAP. A Rilly-la-Montagne, l'objectif principal de son OAP est de préserver la richesse naturelle et les réservoirs de biodiversité présents sur le territoire.

Cette OAP préconise le maintien, le confortement et/ou la remise en état des continuités écologiques dans tout projet d'aménagement ou de construction.

Les dispositions relatives à la trame bleue concernent surtout la préservation des principes de fonctionnement de l'hydrosystème des cours d'eau, fossés d'écoulement et des milieux humides.

Concernant la trame verte, l'OAP cible la préservation ou la création d'éléments de nature. Si ces derniers ne peuvent être maintenus, l'objectif sera de compenser leur disparition par des plantations de même valeur écologique et paysagère. La trame verte urbaine est également à conforter, notamment au sein des parcs et jardins privés.

Enfin, les milieux ouverts doivent être préservés. Ils constituent des milieux « relais » entre les réseaux de boisements mais également des milieux relictuels remarquables à part entière.

Schéma OAP « Environnement »



Source : PLU de Rilly-la-Montagne

Autres formes d'applications locales

Plusieurs exemples d'aménagements pour conforter la diversité biologique existent sur le Grand Reims. On peut citer la plantation de châtaigniers et d'une haie champêtre de charmille à Cormicy, la réhabilitation d'un verger au cœur du village de Courlandon ou encore la création d'un sentier pédagogique à Hermonville. Tous ces projets ont pu bénéficier d'une aide financière dans le cadre de la Charte pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du Grand Reims.

ZOOM SUR LA CHARTE POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DU PATRIMOINE NATUREL DU GRAND REIMS

Cette charte a pour objectif de concilier le développement économique et social avec gestion durable de l'environnement et des paysages. Elle a pour vocation d'associer l'ensemble des acteurs du territoire de la communauté urbaine du Grand Reims autour de cette objectif commun. Sont concernés, les collectivités locales, les associations publiques ou privés, les habitants, les aménageurs etc.

Les enjeux sur lesquels chacun des acteurs pourra s'engager sont les suivants : faire de **l'éducation à l'environnement pour tous** et à tous les âges un axe prioritaire, **optimiser la gestion des espaces de nature** existants afin qu'ils soient plus durables et **développer les espaces de nature** et les mettre en réseau.

La charte est accompagnée d'un règlement d'aide financière au patrimoine naturel. Cette aide est d'un montant de 100 000 € pour l'année 2021. Sont éligibles les projets d'investissement portant sur les quatre thématiques transversales retenues dans le cadre de la Charte :

- La préservation de la ressource en eau et des milieux humides ;
- La préservation de la qualité du paysage du Grand Reims ;
- La préservation du patrimoine vert des espaces urbanisés ;
- Les actions durables sur les milieux, notamment sur les milieux agricoles, viticoles et forestiers, pour préserver et augmenter la ressource végétale dans sa diversité.

DOCUMENT 4

consulté le 16 décembre 2025

QUEL FINANCEMENT POUR VOTRE PROJET ?

Des financements sont disponibles suivant la nature du projet et votre statut (agriculteur.trice, collectivité...). Nous vous orienterons vers la subvention adaptée.

Guichet-conseil et commande groupée de plants Végétal Local

Les particuliers peuvent être accompagnés par notre guichet-conseil, animé par un groupe de bénévoles de l'association. Ils peuvent également acheter les plants via une commande groupée, organisée chaque année en octobre. Les livraisons ont lieu fin novembre sur plusieurs points en Alsace.

MODALITÉS DE PLANTATION

- **Chantier participatif :** Chantier participatif : nous nous occupons de la communication pour l'appel à bénévoles et de la gestion des inscriptions, puis de l'animation de la journée de plantation.
- **Chantier interne :** vous gérez l'organisation de la plantation. Nous sommes présents pour le lancement du chantier, pendant la matinée.
- **Entreprise (prestation de service) :** travaux réalisés par une entreprise du paysage. Nous sommes présents pour le lancement du chantier, pendant la matinée.



Schéma d'une plantation avec plants protégés et paillés, après la reprise



Notre site internet : <https://haies-vives-alsace.org>

Information sur les espèces locales : <https://jeplanteunhaie.fr>

Pour nous contacter : contact@haies-vives-alsace.org

Cette plaquette a été réalisée avec le soutien financier de :



Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt du Grand Est



Agr. - Multisector - Aquaculture



COMMENT BIEN RÉUSSIR VOTRE PLANTATION DE HAIE ?

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

	avr.	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv.	févr.	mars
Année 1												
Haies Vives d'Alsace												
Planteur												
Année 2 et 3												
Planteur												

Étapes réalisées par Haies vives d'Alsace Planteur (agriculteur.trice, collectivité...)

NOTRE ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU PROJET

Nous prenons connaissance de votre projet lors d'un échange par téléphone, sur la base des plans que vous nous aurez préalablement envoyés. Puis nous nous déplaçons sur site pour une visite technique.

À la suite, nous assurons un :

- accompagnement technique : rédaction d'un compte-rendu de la visite, puis d'un dossier technique (choix des espèces, modules de plantation, recommandations techniques)
- accompagnement logistique : commande des plants et des protections, organisation et animation du chantier de plantation (présence à minima sur une demi-journée lors du lancement du chantier)
- accompagnement administratif : aide au dépôt du dossier de demande de subvention, le cas échéant.

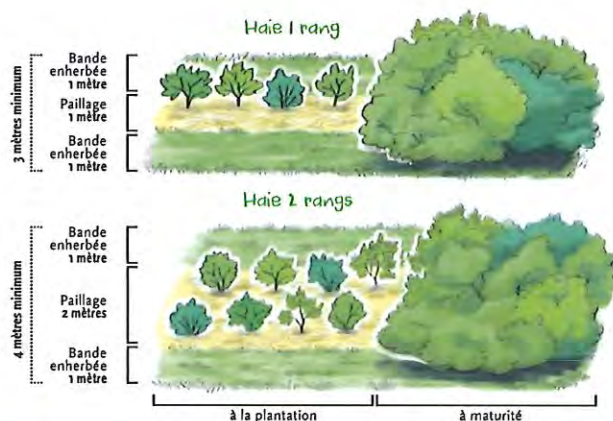


Une convention entre le planteur (vous) et Haies vives d'Alsace est signée en début de projet.

PLANTER AUJOURD'HUI POUR UNE HAIE FONCTIONNELLE DEMAIN

> En amont de la plantation, il est essentiel de :

- identifier vos objectifs : brise-vent, biodiversité, sol, eau, microclimat...
- envisager les valorisations directes : bois énergie, bois d'œuvre et d'industrie (piquets, charpente...), litière plaquette, paillis, fourrage ligneux...
- prévoir une place suffisante pour la haie : dès la plantation, un des principaux points à prendre en compte pour avoir un bon état écologique est la largeur laissée à la haie. Celle-ci doit être au minimum de 3 m pour une haie 1 rang et 4 m pour une haie 2 rangs. À la plantation, cela correspond à une zone paillée au centre et une bande enherbée de minimum 1 m de chaque côté.



Projetez-vous sur la place qu'occupera la haie d'ici 10-15 ans sur votre terrain !



> Et après ?

Retrouvez toutes les informations dont vous aurez besoin pour favoriser le bon développement de la haie dans notre livret :

Comment gérer durablement nos haies ?

Disponible ici :

<https://haies-vives-alsace.org/comment-gerer-durablement-nos-haies/>

Focus : Les étapes de la plantation

La préparation du sol

Actions	Outils	Période	Objectifs
Faucher à ras (si prairie)	Broyeur / Faucheuse	Juste avant le travail du sol	Améliorer la prospection racinaire Faciliter la plantation
Sous-soler	Sous-soleuse min. 40 cm de profondeur	De fin août à novembre sur sol ressuyé	
Affiner la terre en surface	Outil superficiel (Herse, fraise) prof. 10-15 cm		



- Le décompactage en profondeur est à adapter sur sols argileux, hydromorphes ou superficiels.
- Le labour et l'utilisation d'un outil superficiel ne permettent pas un décompactage en profondeur.

Plantation



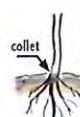
CREUSER

- technique du potet
- travail : largeur et profondeur de bêche
- pas d'apport de fumure



PRALINER

- 1/3 d'eau
- 1/3 terre argileuse
- 1/3 bouse de vache ou terre forestière



PLANTER

- racines bien étalées, vers le bas
- combler avec la terre émietlée
- collet au niveau du sol
- Tasser délicatement



Matériel végétal :

Les plants en racines nues doivent être conservés à l'abri de la chaleur, du gel et du vent.

Pose des protections

Les protections individuelles permettent de limiter les dégâts gibier. Pour les plantations sur les prairies pâturées, la pose d'une clôture est indispensable (à adapter en fonction du type de bétail).

Paillage

Type de paillis	Épaisseur	Objectifs
Paille de céréales	30 cm	• Conserver l'humidité du sol au pied des plants • Limiter la pousse des adventices et réduire la concurrence Un paillage bien réalisé permet de diminuer le temps de désherbage manuel.
Bois déchiqueté	10-15 cm	
Toile végétale (Veiller au respect des critères d'éligibilité des subventions)		



Après la mise en place du paillis, veiller à bien dégager les collets des plants.

La présence d'un paillis est conseillée durant les 3 premières années. La paille de céréales se dégradant vite, il est nécessaire de repailler chaque année.

Bande enherbée

La bande enherbée peut être spontanée ou semée. Pour le semis, consulter les conseils techniques sur le site <https://vegetal-nord-est.com/semences-herbacees>

Grand-Failly

Un premier apéro-conférence avant la plante de 20 000 haies

Durant le week-end de la Toussaint, une centaine de personnes est attendue afin de planter 17 km de haies. Pour préparer cet événement pas comme les autres, un apéro-conférence avait été organisé par l'ASC Grand-Failly qui sera à la baguette début novembre.

Pourquoi manque-t-il des haies en Meuse ? Comment les haies peuvent-elles nous sauver du changement climatique ? Comment planter et entretenir les haies en urgence sans que cela coûte aux agriculteurs ?

C'est à ces questions, mais également aux nombreuses autres sur les relations avec l'ONF, la FNSEA ou les agriculteurs en général que Mathieu Ramanitra s'est attaché à répondre lors de cette première conférence participative organisée avant le grand chantier de plantation des « 20 000 arbres pour la Meuse » qui aura lieu à Merles-sur-Loison, au sein de la ferme Terres de bon sens de la famille Weber. Cette planta-



La première conférence a permis de commencer la plantation qui aura lieu durant le week-end de la Toussaint. Avec plus d'une centaine de bénévoles, l'organisation ne se fait pas à la légère !

tion XXL aura lieu pendant le long week-end de la Toussaint.

Dans le très beau cadre de la terrasse du jardin-forêt du Jayoux à Grand-Failly, avec une météo ensoleillée inespérée, une douzaine de personnes, principalement de l'association hôte ASC Grand-Failly qui organisait

l'événement, des Z'arbres citoyens, mais aussi de Marville Terres Communes, avait répondu à l'invitation du jeune pépiniériste agroforestier.

Victuailles locales et originales, vin de rhubarbe et de pêche, brie de Meuse, cakes tous plus inventifs les uns que les autres... étaient au

menu de cet apéro écolo au cours duquel ont été abordés nombre de sujets comme les enjeux entre migration assistée et adaptation génétiques des essences d'arbres, les redécouvertes du programme de SVT sur le cycle de l'eau ou, dans la pratique, comment s'organiser un chantier de 100 personnes pour plan-

Les prochains apéros-conférences

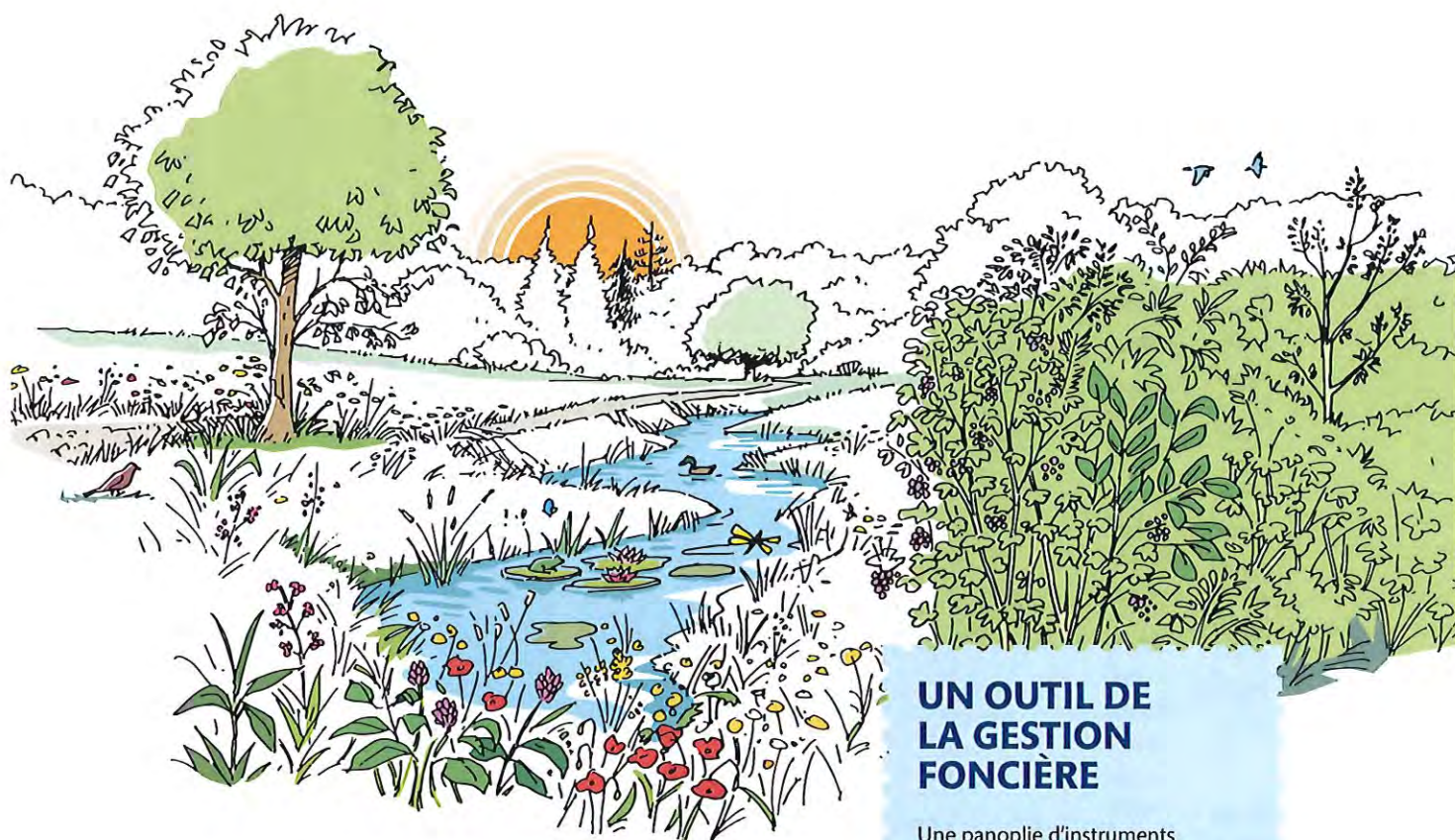
- 13 septembre, à 18 h, au Jardin partagé de Montmédy (ou au centre Wilson en cas de pluie),
- 20 septembre, à 18 h, à la Taverne du Musée de la Bière à Stenay,
- 26 septembre, à 17 h, à la MFR de Damvillers.

Il est également possible de s'inscrire en tant que bénévole sur le chantier en passant par le site HelloAsso (helloasso.com/associations/la-repousse/evenements/20-000-arbres-pour-la-meuse-chantier-de-la-toussaint). Une vidéo de présentation du chantier est présente sur Youtube, sur le profil de La Repousse.

ter 17 kilomètres de haies bocagères en 5 jours ?

Quasiment toutes les personnes présentes ont laissé leurs coordonnées pour pouvoir participer ou en inviter d'autres au chantier de plantation de 20 000 arbres pour la Meuse.

L'obligation réelle environnementale. Un outil au service de la biodiversité



La biodiversité de votre terrain est
précieuse

PROTÉGEONS-LA !

UN OUTIL DE LA GESTION FONCIÈRE

Une panoplie d'instruments juridiques est à disposition des acteurs de la biodiversité. Les Obligations réelles environnementales sont complémentaires aux dispositifs préexistants (acquisition, baux, convention de gestion, etc.). Le choix de l'outil juridique mobilisé s'opère en tenant compte des enjeux territoriaux et de la volonté des acteurs.

RÉALISÉ PAR

 **Conservatoires
d'espaces
naturels**



Les idées reçues

L'ORE va m'empêcher de pouvoir utiliser ma propriété ?

L'ORE n'a pas pour objet d'empêcher un propriétaire d'utiliser son bien, mais de prescrire des pratiques qu'il faut tenir ou éviter, pour la préservation de la biodiversité. Les pratiques à attacher à la propriété sont librement choisies et définies par les parties. Une attention particulière doit être apportée au contenu et aux modalités d'exécution des obligations.

Ainsi, un propriétaire peut décider de préserver et maintenir mares et haies ou n'implanter que des espèces locales. Il pourra ainsi continuer à utiliser directement ou indirectement son bien.

L'ORE va entraîner une moins-value de ma propriété !

La valeur vénale d'un bien dépend notamment de la destination que le futur acquéreur entend lui assigner. Les prescriptions que contient le contrat ORE peut, dans certains cas, avoir pour conséquences d'encadrer la liberté de jouissance de la propriété. Dans d'autres cas, le contenu de l'ORE n'aura aucune conséquence sur l'usage des biens et sera au mieux transparent voire même parfois source indirecte de meilleure valorisation de la propriété.

Ils ont signé une ORE, qu'en pensent-ils ?

L'ORE que nous avons signée ne nous empêche pas du tout d'utiliser notre bien. Nous pouvons continuer à louer nos gîtes et profiter de notre propriété.

Nous devons maîtriser l'embroussaillage de certains espaces et entretenir par pâturage d'autres.



Ils ont signé une ORE, qu'en pensent-ils ?

Au sein de notre propriété, nous développons une activité de gîte et de pension de chevaux. Nous avons signé une ORE pour 99 ans et, pour nous, cette

ORE est une source de meilleure valorisation de notre propriété. Grâce à des pratiques favorables pour la protection de la biodiversité, nous participons à la préservation du patrimoine commun de la nation et d'un paysage qui constitue l'un des attraits de notre gîte.



Depuis plusieurs années un phénomène de contractualisation permet à chaque citoyen de s'engager à participer à la préservation de l'environnement. De cette addition de volontés et d'engagements résulte une protection dynamique de la biodiversité et des fonctions écologiques.



Pourquoi signer une Obligation réelle environnementale ?

L'attachement volontaire et durable d'une vocation environnementale à sa propriété, associé à l'assurance que ces modalités d'usage seront transmises, fondent la force de l'outil. La signature d'une Obligation réelle environnementale donne la certitude que les modalités d'usage de sa propriété, favorables à la biodiversité, seront transmises.

LES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES C'EST QUOI AU JUSTE ?



La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages a créé un outil juridique, les obligations réelles environnementales.

Fondé sur la liberté contractuelle, cet instrument innovant est simple et souple. Par sa nature il se distingue des outils administratifs, et par ses effets, des outils contractuels créateurs de droits personnels. Ce nouveau type de contrat emprunte le meilleur de ces deux outils pour compléter la panoplie des dispositifs au service de la biodiversité.

Il offre au propriétaire la facilité de définir les obligations que bon lui semble, dès lors qu'elles ont pour finalité le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques.

Le propriétaire peut dès lors attacher volontairement et durablement une vocation écologique à son patrimoine.

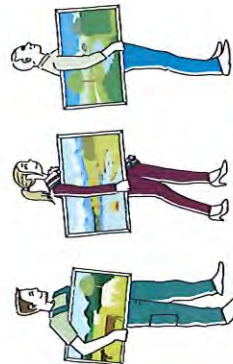
Ce nouvel outil se caractérise par :
 • sa simplicité et sa souplesse liées à sa nature contractuelle, qui permet aux parties de modeler le contenu du contrat au plus près des besoins ;
 • sa pérennité, assurée par l'attachement des obligations aux biens immobiliers.
 De cet attachement à la propriété naît une transmission automatique de cet héritage environnemental aux propriétaires successifs du bien.



Qui peut signer une Obligation réelle environnementale ?

Que vous soyez un particulier, un propriétaire exploitant, une collectivité, l'Obligation réelle environnementale peut être mobilisée sur votre propriété.

L'Obligation réelle environnementale est constituée par un engagement bilatéral, et exige la présence d'un cocontractant. Selon la loi, il s'agit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une personne morale de droit privé, agissant pour la protection de l'environnement. Par exemple, compte tenu de leur objet et de leur agrément, les Conservatoires d'espaces naturels peuvent signer un contrat d'Obligation réelle environnementale avec un propriétaire.



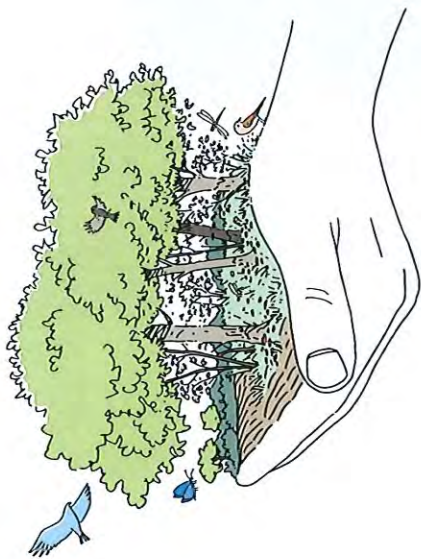
L'Obligation réelle environnementale peut-elle être mise en place partout en France ?

Oui, que ce soit dans les villes ou dans les campagnes, dans les jardins ou sous les toits, des éléments de la biodiversité ordinaire, extraordinaire ou menacée peuvent faire l'objet d'une Obligation réelle environnementale. Il en va de même pour les fonctions écologiques. Qu'elles soient à restaurer, à gérer ou à maintenir, elles peuvent faire l'objet d'un tel contrat.

Les Obligations réelles environnementales sont-elles des contrats choisis ?

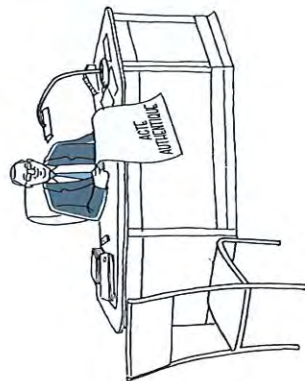
Qu'il s'agisse du propriétaire ou du cocontractant, le contrat portant création d'obligations réelles environnementales est choisi et librement consenti. Il repose sur un accord de volonté portant sur l'ensemble des termes du contrat. L'initiative peut être celle du propriétaire ou du cocontractant.

Découvrez l'essentiel en vidéo sur [réseau-cen.org](https://www.youtube.com/channel/UCbnbt_9lnuASvBgMssLg)
 Et sur YouTube : https://www.youtube.com/channel/UCbnbt_9lnuASvBgMssLg



Quelles étapes
pour signer ce contrat ?

Après une négociation des termes du contrat (obligations, durée de l'engagement, modalités de résiliation et révision,...) les parties se tourneront vers le notaire chargé de dresser l'acte authentique portant création de l'obligation réelle environnementale.



Quelle est la durée
de l'engagement ?

La loi n'impose pas de durée minimale.
La durée du contrat est celle **choisie d'un commun accord par les parties**. Elle peut aller jusqu'à 99 ans.
La définition de la durée imprime de façon plus ou moins longue l'affectation environnementale de la propriété.



Pourquoi une
Obligation réelle
environnementale plutôt
qu'une convention ?

Ce sont les effets de l'Obligation réelle environnementale qui en constituent l'intérêt principal. Avec l'Obligation réelle environnementale les signataires ont la certitude qu'à l'occasion d'un transfert de propriété du site, les **engagements s'imposeront aux futurs propriétaires**.

Qui surveille la bonne
exécution du contrat ?
Qui sanctionne ?

L'acte d'Obligation réelle environnementale fixe la **règle du jeu que propriétaire et cocontractant se sont choisis**. Elle s'impose à eux comme la loi. **Le contrat doit prévoir les sanctions applicables** en cas d'inexécution du contrat. Chacune des parties doit veiller à la bonne mise en œuvre des obligations. En cas de difficulté, le juge compétent sera chargé de régler le litige.

Le propriétaire
est-il le seul à être tenu
par des obligations ?
A quoi s'engage-t-il ?

Les engagements sont réciproques de sorte que chacun, pour la durée du contrat, s'engage envers l'autre. Les **obligations** contractées conduisent à faire ou ne pas faire quelque chose. Ainsi, sous réserve de concourir au maintien, à la conservation, à la gestion ou à la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques, la définition des obligations est libre et souple.

A titre d'exemple :

- Le propriétaire pourra s'engager à ne tailler ses arbres qu'en dehors des périodes de nidification, à ne pas utiliser de produits phytosanitaires ou encore à supprimer les obstacles nuisant à la libre circulation des animaux.
- Le Conservatoire d'espaces naturels pourra s'engager à réaliser des suivis naturalistes ou à apporter des conseils et ses connaissances sur les techniques d'entretien des espaces naturels.

Comment être certains que
les futurs propriétaires
auront l'information de
l'existence de l'Obligation réelle
environnementale ?

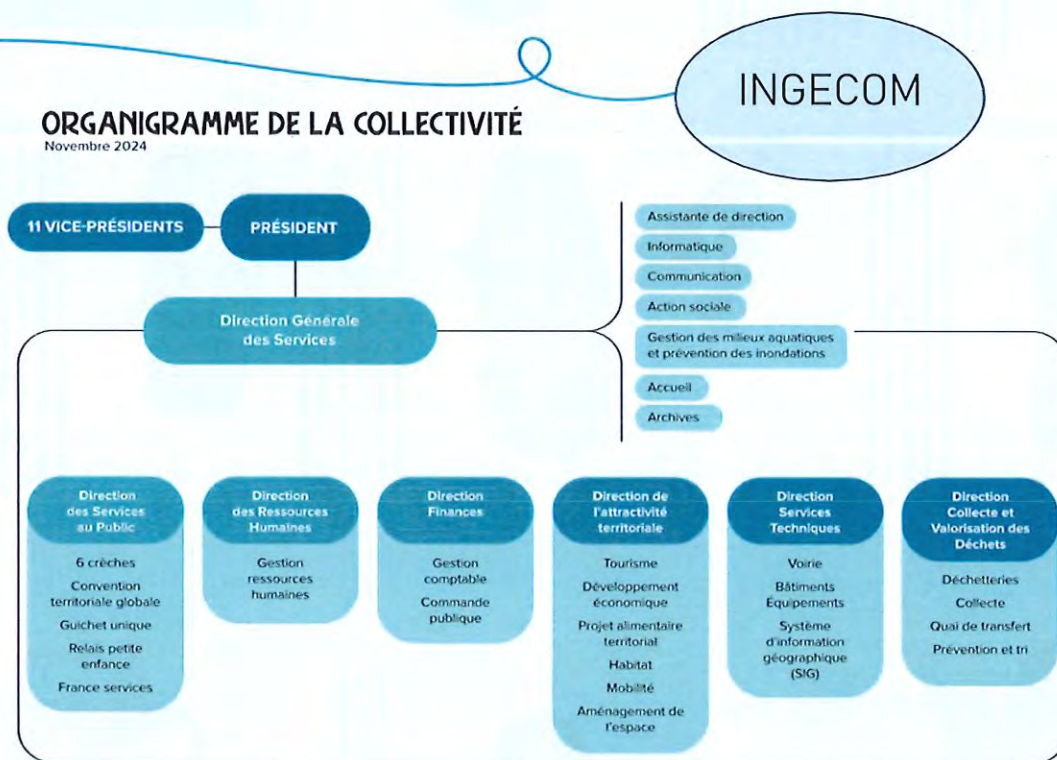
Ces contrats sont inscrits au fichier immobilier de sorte que la connaissance de leur existence soit assurée.



ANNEXE A

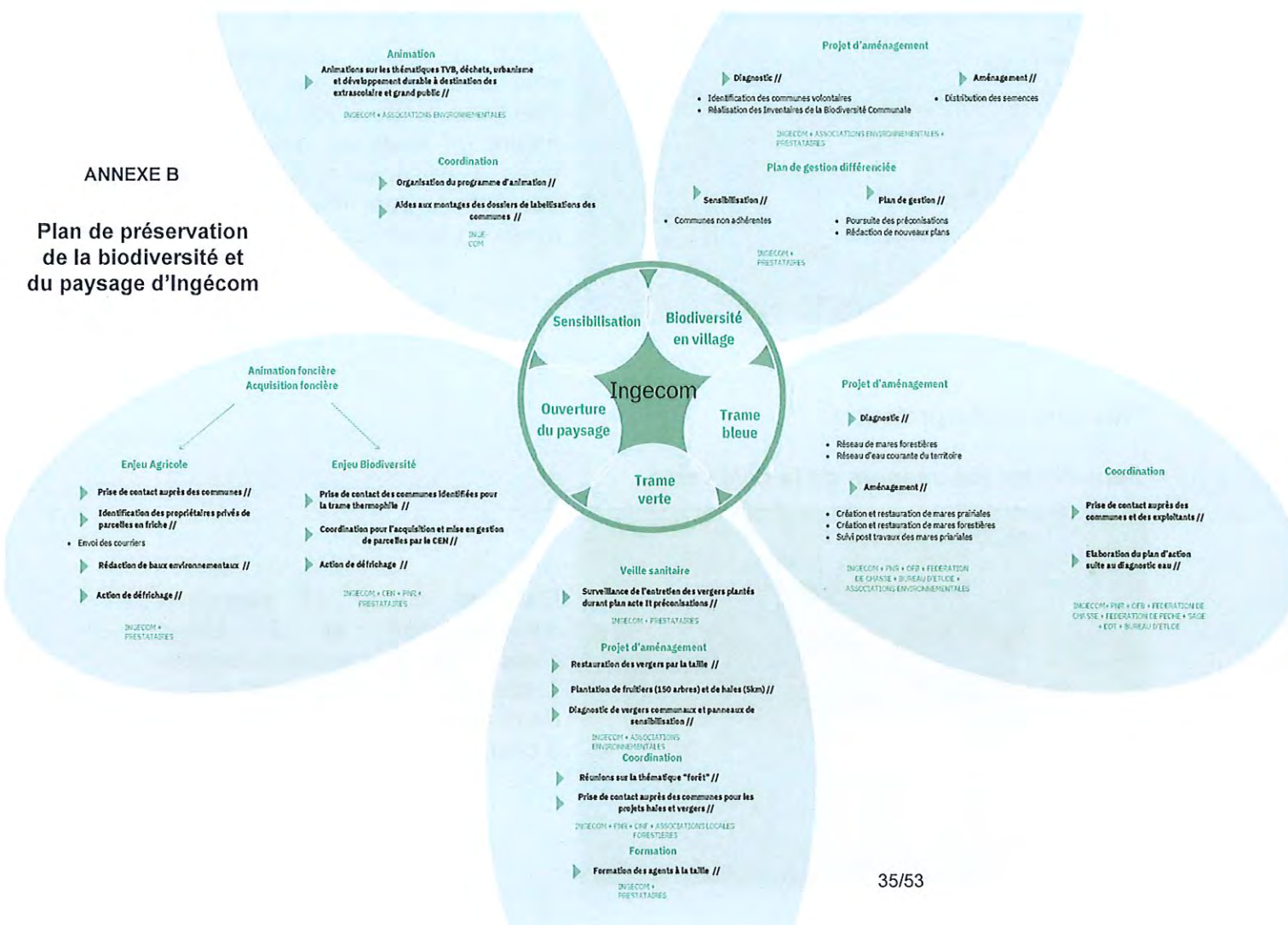
ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITÉ

Novembre 2024



ANNEXE B

Plan de préservation de la biodiversité et du paysage d'Ingécom



Quelques illustrations de la mise en œuvre du projet de TVB

PHASE 1 : Préserver la biodiversité le long de la voie verte

Étude trame verte et bleue

Étudier et proposer des actions



La ligue de protection des oiseaux (LPO) a réalisé un diagnostic écologique le long des 11 km de voie verte. Cette étude a permis de mettre en évidence des espèces rares à préserver et de proposer des actions concrètes qui ont été mises en œuvre en phase 2.

Parcours d'interprétation

Sensibiliser les usagers de la voie verte



Ont été conçu 11 panneaux d'interprétation et 3 tables d'observation qui amènent l'utilisateur à comprendre les grands enjeux de la trame verte et bleue visibles à chacun des arrêts.

Plantations le long de la voie verte

Faire de la voie verte un corridor écologique



300 arbres ont été plantés tout le long de la voie verte afin de recréer un véritable corridor écologique reliant les différentes communes du territoire.

Refuges pour la biodiversité

Améliorer l'accueil de la faune et de la flore



54 nichoirs, 9 hôtels à insectes, 55 ml de haies mortes et 120 ml d'andains en pierres ont été installés le long de la voie verte. Ces habitats ont été créés pour favoriser le maintien de la biodiversité en attendant le développement d'une trame verte et bleue.

Sensibilisation des exploitants agricoles

Intégrer les agriculteurs au projet TVB



Les réunions et échanges avec le monde agricole avaient plusieurs objectifs : sensibiliser les exploitants à l'intérêt de la TVB et éviter les conflits de gestion. Grâce à ces rencontres, des démarches ont pu être engagées : préservation de bandes enherbées, plantation de haies...

Jardin des carrières

Préserver un espace thermophile



Les travaux réalisés sur cet ancien espace de stockage d'une carrière ont permis de le sanctuariser. Ce milieu aride et caillouteux abrite en effet des espèces d'orthoptères rares. L'évolution naturelle de ce site est aujourd'hui étudiée et suivie avec attention.

Renaturation du cours d'eau

Restaurer la continuité écologique des cours d'eau



Des opérations de renaturation d'un cours d'eau ont été menées sur plusieurs tronçons afin de redonner au cours d'eau et aux espèces qui y vivent un caractère naturel : suppression des cunettes béton, reméandrage, végétalisation, diversification du lit et des berges du cours d'eau...

Création d'une mare

Restaurer un réseau de milieux humides



Une mare a été créée à la fin de la voie verte, au niveau du jardin des carrières. Elle a accueilli dès sa création une espèce rare et menacée : le Sonneur à ventre jaune qui s'y reproduit, en plus de beaucoup d'autres espèces : libellules, grenouilles, insectes aquatiques ...

Plan de gestion de la voie verte

Favoriser la biodiversité en adaptant l'entretien



La Fredon (réseau national d'organismes à vocation sanitaire sans but lucratif) a réalisé un plan de gestion de la voie verte qui préconise un entretien respectueux de la biodiversité : maintien de zones refuges, respect des cycles biologiques, surveillance des espèces exotiques envahissantes...

Sensibilisation et visites guidées

Faciliter l'appropriation du projet



Des sorties à destination des habitants, des scolaires et des acteurs locaux furent proposées pour que chacun puisse découvrir la richesse du territoire et participer à la démarche Trame Verte et Bleue. Un club Trame Verte et Bleue fut également lancé !

PHASE 2 : Restaurer la Trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire

Acquisitions foncières

Préserver des îlots de biodiversité le long de la voie verte



Une dizaine de parcelles sont en cours d'acquisition le long de la voie verte. Cette action permettra de préserver sur le long terme des petits îlots de biodiversité (haies, friches, prairies humides, vergers...) et d'agrandir le corridor écologique formé par la voie verte.

Espaces Naturels Sensibles

Protéger et valoriser un Espace Naturel Sensible



Les cheminements de la forêt ont été restructurés pour assurer la quiétude de la faune sauvage. Un parcours pédagogique de 2 km permet aujourd'hui de découvrir cet espace naturel remarquable.

Ingésite 1 et Ingésite 2

Restaurer un réservoir de biodiversité



Des inventaires faune-flore et un nouveau plan de gestion ont été réalisés par le conservatoire d'espace naturel et la LPO sur Ingésite 1, aujourd'hui menacé par l'avancée des ligneux. Ils ont conduit à la mise en œuvre de travaux de déboisement permettant d'agrandir la surface des pelouses sèches et des coteaux de 3 hectares.

Court-métrage

Communiquer sur le projet



Un court-métrage présentant les actions mises en œuvre sur le territoire a été réalisé. Rien de mieux qu'une vidéo pour sensibiliser et favoriser la reproductibilité de ce genre de projet.

Opération arbres fruitiers

Préserver les ceintures de vergers



Afin de relancer une dynamique de plantation et d'entretien des vergers, une commande groupée d'arbres fruitiers a été lancée à l'automne 2020. 2 065 arbres fruitiers ont ainsi été distribués et plantés par 500 foyers !

Plantations de haies vives

Restaurer les corridors écologiques



La haie est le corridor écologique par excellence ! 5,5 km de haies d'essences locales ont été plantés sur l'ensemble du territoire, sur des terrains communaux et privés.

Gestion écologique

Former des agents à la gestion différenciée



Des formations sur la gestion différenciée des espaces ont été menées par la Fredon avec les agents techniques des 9 communes du territoire. L'objectif étant que des espaces comme les bords de chemins participent à la trame verte et bleue.

Gestion écologique

Etudier la trame bleue et proposer des actions



Un diagnostic écologique d'un cours d'eau a été conduit par la LPO sur 2 tronçons. Il a permis de mettre en évidence les richesses ignorées de ce cours d'eau et de proposer des actions de gestion et de restauration qui seront prochainement mises en œuvre.

Communication

Sensibiliser le grand public et les élus



Sorties nature, chantiers participatifs, stands d'informations, club « Trame Verte et Bleue des Portes Bonheur », page Facebook... autant de moyens de sensibiliser et d'échanger avec les habitants du territoire sur la protection de notre environnement.

Projets scolaires

Sensibiliser la jeune génération



Les enfants sont les acteurs de la préservation de l'environnement de demain. Aussi 13 classes ont pu suivre des projets à l'année autour de la notion de trame verte et bleue et réaliser des actions concrètes (plantation de haies).

ANNEXE D
Catalogue de prix d'essence des haies (extrait)

FEUILLUS

JEUNES PLANTS

(...) Nom botanique Nom commun Origine	Taille	PRIX UNITAIRE T.T.C.		
		1 à 9	10 et +	50 et +
Acer campestre <i>Erable champêtre</i>	30/50 50/80	2,45 3,20	1,95 2,55	1,70 2,25
Acer platanoides <i>Erable plane</i>	40/60 60/80 80/120	2,60 3,30 4,25	2,10 2,65 3,40	1,80 2,30 2,95
Acer pseudoplatanus <i>Erable sycomore</i>	40/60 60/80 80/120 120/+ 150/+	2,35 2,95 5,05 8,05 10,20	1,90 2,35 4,05 6,45 8,15	1,65 2,05 3,55 5,65 7,15
Alnus cordata <i>Aulne en cœur</i>	80/120	5,00	4,00	3,50
Alnus glutinosa <i>Aulne glutineux</i>	50/80 100/120	2,35 3,60	1,90 2,90	1,65 2,50
Amelanchier Canadensis <i>Amelanchier du Canada</i>	40/60	2,20	1,75	1,55
Berberis thunbergii atropurpurea <i>Epine vinette pourpre</i>	60/80	5,55	4,45	3,90
Berberis vulgaris <i>Epine vinette</i>	40/60 60/90 90/120	3,70 4,80 6,10	2,95 3,85 4,90	2,60 3,35 4,25
Betula verrucosa (Pendula) <i>Bouleau verruqueux ou commun</i>	40/60 60/80	1,55 2,00	1,25 1,60	1,10 1,40
Buddleia davidii <i>Arbre à papillons ou lilas d'été</i>	40/60 60/90 90/120	3,00 3,90 5,10	2,40 3,10 4,10	2,10 2,75 3,55
Carpinus betulus <i>Charme</i>	30/50 50/80	2,45 3,15	1,95 2,50	1,70 2,20
Castanea sativa <i>Châtaignier</i>	30/50 50/80 80/120 120/+	3,50 4,45 5,70 7,20	2,80 3,55 4,55 5,75	2,45 3,10 4,00 5,05

FEUILLUS

JEUNES PLANTS

Nom botanique Nom commun Origine	Taille	PRIX UNITAIRE T.T.C.		
		1 à 9	10 et +	50 et +
Colutea arborescens Baguenaudier commun	40/60 60/90 90/120 120/+	2,55 3,30 4,20 5,85	2,05 2,65 3,35 4,70	1,80 2,30 2,95 4,10
Cornus mas Cornouiller mâle	40/60	3,80	3,05	2,65
Cornus sanguinea Cornouiller sanguin	40/60 60/90 90/120 150/200	3,30 4,25 5,40 8,60	2,65 3,40 4,30 6,90	2,30 2,95 3,80 6,00
Corylus avellana Noisetier vert	40/60 60/80 200/+	3,40 4,30 16,50	2,70 3,45 13,20	2,40 3,00 11,50
Crataegus monogyna Aubépine	40/60 60/80 80/120 120/150	2,75 3,50 4,65 6,05	2,20 2,80 3,70 4,85	1,90 2,45 3,25 4,25
Euonymus europæa Fusain d'Europe	40/60 60/90 90/+ 120/+	3,85 4,90 6,15 7,75	3,10 3,90 4,90 6,20	2,70 3,45 4,30 5,40
Fagus sylvatica Hêtre	30/50 50/80 80/+	2,15 2,80 3,75	1,70 2,25 3,00	1,50 1,95 2,65
Hippophae rhamnoides Argousier ou saule épineux	50/80 80/120 120/+	2,55 3,30 4,25	2,05 2,65 3,40	1,80 2,30 2,95
Juglans nigra Noyer noir	40/60 120/+	4,10 12,60	3,30 10,10	2,85 8,80
Juglans regia Noyer commun	30/50 50/80	4,20 5,30	3,35 4,25	2,95 3,70
Juglans major x regia Noyer hybride	40/60	8,60	6,90	6,00

FEUILLUS

JEUNES PLANTS

Nom botanique Nom commun Origine	Taille	PRIX UNITAIRE T.T.C.		
		1 à 9	10 et +	50 et +
Laburnum anagyroides Cytise - Faux ébénier	40/60 60/90 90/120 120/+	1,85 2,45 3,20 4,05	1,50 1,95 2,55 3,25	1,30 1,70 2,25 2,85
Ligustrum vulgare Troène d'Europe	40/60 60/90 90/120 120/+	3,00 4,00 5,15 6,70	2,40 3,20 4,10 5,35	2,10 2,80 3,60 4,70
Liquidambar styraciflua Copalme d'Amérique	25/40 40/60 150/+	4,35 5,60 14,20	3,50 4,50 11,35	3,05 3,90 9,95
Liriodendron tulipifera Tulipier de virginie	100/+ 150/+	9,80 14,50	7,85 11,60	6,85 10,15
Lonicera xylosteum Camerisier à balais	40/60	3,50	2,80	2,45



Lonicera xylosteum



Quercus pubescens

FEUILLUS

JEUNES PLANTS

Nom botanique Nom commun Origine	Taille	PRIX UNITAIRE T.T.C.		
		1 à 9	10 et +	50 et +
Malus sylvestris Pommier sauvage	40/60 60/90 90/120 150/+	2,25 2,90 4,00 7,15	1,80 2,30 3,20 5,70	1,60 2,05 2,80 5,00
Mespilus germanica Néflier commun	40/60	4,60	3,70	3,20
Morus alba Mûrier blanc	40/60 60/80	2,10 2,75	1,70 2,20	1,45 1,90
Populus Peuplier • Fritz Pauley • Trichobel	6/8 8/10 10/12	9,05 13,45 16,95	7,25 10,75 13,55	6,35 9,40 11,85
Populus nigra Peuplier noir	90/120 120/150 150/+	5,90 7,90 10,45	4,70 6,30 8,35	4,15 5,55 7,30
Potentilla fruticosa Potentille arbustive	30/50	2,90	2,30	2,05
Prunus avium Merisier	40/60 60/80 80/100 100/120 120/150	3,20 4,15 5,20 6,45 8,05	2,55 3,30 4,15 5,15 6,45	2,25 2,90 3,65 4,50 5,65
Prunus cerasifera myrobolan Prunus myrobolan	80/120 120/+	2,10 3,20	1,70 2,55	1,45 2,25
Prunus mahaleb Bois de Sainte Lucie	40/60 60/90 90/120	1,40 1,90 2,65	1,10 1,50 2,10	1,00 1,35 1,85
Prunus padus Merisier à grappes	30/50 50/80 80/120 120/+ 150/+	3,15 4,05 5,15 6,90 8,70	2,50 3,25 4,10 5,50 6,95	2,20 2,85 3,60 4,85 6,10
Prunus spinosa Prunelier ou épine noire	40/60 60/90	2,90 3,75	2,30 3,00	2,05 2,65

FEUILLUS

JEUNES PLANTS

Nom botanique Nom commun Origine	PRIX UNITAIRE T.T.C.			
	Taille	1 à 9	10 et +	50 et +
Pyrus communis Poirier sauvage	30/50 50/80	3,55 4,50	2,85 3,60	2,50 3,15
Quercus petraea (sessiliflora) Chêne rouvre (sessile)	25/50 50/80 80/120 120/150	3,50 4,45 5,60 7,30	2,80 3,55 4,50 5,85	2,45 3,10 3,90 5,10
Quercus pubescens Chêne pubescent	25/50 50/80	3,60 4,65	2,90 3,70	2,50 3,25
Quercus robur Chêne pédonculé	30/50 50/80 80/120 120/150	2,95 3,75 4,75 6,25	2,35 3,00 3,80 5,00	2,05 2,65 3,30 4,40
Quercus rubra Chêne rouge	80/120	3,40	2,70	2,40
Rhamnus cathartica Nerprun purgatif	40/60 60/90 90/120	3,20 4,15 5,40	2,55 3,30 4,30	2,25 2,90 3,80
Rhamnus frangula Bourdaine	30/50 50/80 80/+ 120/150	3,20 4,15 5,25 6,65	2,55 3,30 4,20 5,30	2,25 2,90 3,65 4,65
Robinia pseudoacacia Acacia	40/60 60/80 80/120 120/150 150/200	1,15 1,80 2,35 2,95 3,75	0,90 1,45 1,90 2,35 3,00	0,80 1,25 1,65 2,05 2,65
Rosa canina Eglantier commun	40/60	3,85	3,10	2,70
Rosa rubiginosa Rosier rouillé	60/80	4,95	3,95	3,45
Rosa rugosa Rosier rugueux	40/60 60/80	3,85 4,95	3,10 3,95	2,70 3,45

FEUILLUS

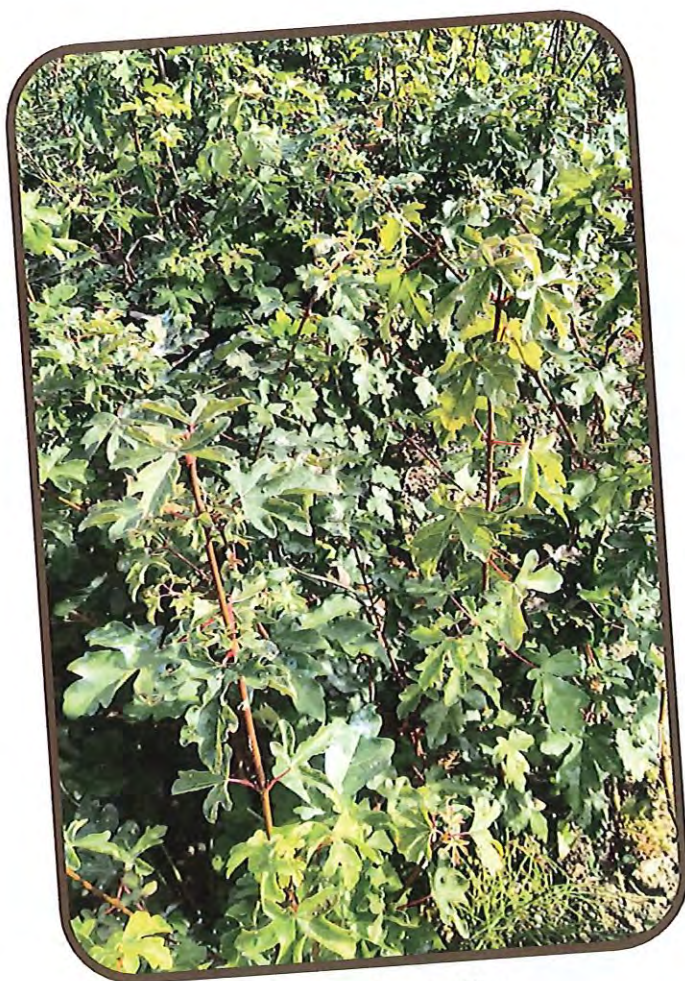
JEUNES PLANTS

Nom botanique Nom commun Origine	Taille	PRIX UNITAIRE T.T.C.		
		1 à 9	10 et +	50 et +
SALIX Saule • Alba blanc ou osier blanc • Caprea marsault • Triandra à 3 étamines (ou amandiers) ou osier brun • Viminalis des vanniers ou osier vert ou commun	60/90 90/120	2,90 4,30	2,30 3,45	2,05 3,00
Sambucus nigra Sureau noir	40/60 60/90 90/120	2,10 2,75 3,60	1,70 2,20 2,90	1,45 1,95 2,50
Sambucus racemosa Sureau à grappes (rouge)	60/90 90/120	2,75 3,55	2,20 2,85	1,95 2,50
Sorbus aria Alisier blanc	30/50 150/+	3,70 9,50	2,95 7,60	2,60 6,65
Sorbus aucuparia Sorbier des oiseleurs	40/60 60/90	2,90 3,70	2,30 2,95	2,05 2,60
Sorbus domestica Cormier	30/50 50/80	7,60 9,60	6,10 7,70	5,30 6,70
Sorbus torminalis Alisier torminal	150/+	15,00	12,00	10,50
Syringa vulgaris Lilas commun	30/50 50/80	2,85 3,70	2,30 2,95	2,00 2,60
Tilia Cordata Tilleul petites feuilles	150/175	10,45	8,35	7,30
Sorbus aucuparia Sorbier des oiseleurs	40/60 60/90	2,90 3,70	2,30 2,95	2,05 2,60
Sorbus domestica Cormier	30/50 50/80	7,60 9,60	6,10 7,70	5,30 6,70
Sorbus torminalis Alisier torminal	150/+	15,00	12,00	10,50
Syringa vulgaris Lilas commun	30/50 50/80	2,85 3,70	2,30 2,95	2,00 2,60

FEUILLUS

JEUNES PLANTS

Nom botanique <i>Nom commun</i> <i>Origine</i>	Taille	PRIX UNITAIRE T.T.C.		
		1 à 9	10 et +	50 et +
Tilia Cordata <i>Tilleul petites feuilles</i>	150/175	10,45	8,35	7,30
Tilia platyphyllos <i>Tilleul grandes feuilles</i>	80/120	6,30	5,05	4,40
Viburnum lantana <i>Viorne mancienne ou flexible</i>	30/60	2,70	2,15	1,90
	120/150	5,70	4,55	4,00
Viburnum opulus <i>Viorne obier</i>	40/60	3,80	3,05	2,65
	120+	8,25	6,60	5,80



Erable champêtre



Chêne rouge

(...)

PROTECTIONS INDIVIDUELLES

TYPE «FILET» A MAILLE FINE					PRIX UNITAIRE T.T.C.		
					1 à 49	50 et +	200 et +
Climatic simple (couleur noire)		85	1m20	14	0,88	0,80	0,70
		130	1m20	20	1,20	1,10	1,00
		240	1m20	30	1,80	1,72	1,62

TYPE «FILET» A MAILLE MIXTE					PRIX UNITAIRE T.T.C.		
					1 à 49	50 et +	200 et +
climatic mixte		110	1m20	14	1,00	0,95	0,90
		190	1m20	20	1,60	1,50	1,40
		260	1m20	30	2,15	2,05	1,90

TYPE «FILET» LAPIN					PRIX UNITAIRE T.T.C.		
					1 à 49	50 et +	200 et +
Maille lapin (maille losange 8 x 8 mm)		70	0m50	24	0,36	0,34	0,31

TYPE «FILET» A GROSSE MAILLE					PRIX UNITAIRE T.T.C.		
					1 à 49	50 et +	200 et +
Grandes mailles		300	1m20	33	2,30	2,20	2,10

TYPE «EFFET DE SERRE»		PRIX UNITAIRE T.T.C.			
		Taille	1 à 49	50 et +	200 et +
Tubex (tube de croissance - perforé)		1m20	3.80	3.60	3.35

MANCHON RIGIDE FENDU			PRIX UNITAIRE T.T.C.				
			Taille	Ø	1 à 49	50 et +	200 et +
Treex (grillage plastique roulé sur lui-même)			1m10	11	1,50	1,40	1,30

		PRIX UNITAIRE T.T.C.		
PROTECTIONS DIVERSES	Taille	1 à 49	50 et +	200 et +
Arbre de fer (Arbofer) (tige métallique idéal pour les résineux)	1m20	1,60	1,50	1,40
Pincette (protection du bourgeon terminal)		0,35	0,31	0,28

Prix à titre indicatif et non garantis car dépendants des aléas des tarifs et disponibilité de nos fournisseurs

PIQUETS, TUTEURS, PAILLAGE

TUTEUR DE MAINTIEN POUR PROTECTION INDIVIDUELLE		PRIX UNITAIRE T.T.C.		
	Dimensions	1 à 49	50 et +	200 et +
Piquet châtaignier (échala)	1m50	1,00	0,90	0,80
	2m20	2,55	2,45	2,35
Piquet acacia (22x22 échala)	1m50	1,20	1,08	1,00
Bambou	0m90	0,25	0,23	0,20
	1m50	0,45	0,40	0,39
	1m80			

TUTEURAGE		PRIX UNITAIRE T.T.C.		
		Dimensions	1 à 49	50 et +
Tuteur pour arbre tige	2m	5,90	5,50	5,15
	2m50	9,20	8,65	8,05
Lien caoutchouc		1,60	1,50	1,40

ENGRILLAGEMENT		PRIX UNITAIRE T.T.C.		
	Dimensions	1 à 49	50 et +	200 et +
Piquet clôture châtaignier	2m	5,45	5,15	4,75
	2m50	6,50	6,15	5,70
Piquet clôture acacia	2m	7,00	6,50	6,20
	2m50	8,50	8,00	7,70

PAILLAGE		PRIX UNITAIRE T.T.C.		
	Dimensions			
Toile verte agrosol	1m05 x 25m	35,00 le rouleau		
	2m x 100m	197,00 le rouleau		
Duoprotect (100% végétal chanvre et lin)	0m88 x25m	65,00 le rouleau		
	1m76 x 25m	130,00 le rouleau		
		1 à 49	50 et +	200 et +
Agraffe de fixation	20 x 20 x 20	0,35	0,33	0,30

Prix à titre indicatif et non garantis car dépendants des aléas des tarifs et disponibilité de nos fournisseurs

PLAN 1
« Vue aérienne du Sud-Ouest d'Ingévillage » - échelle graphique - format A3 - 1 exemplaire



Zone urbaine



Milieu agricole



Milieu forestier

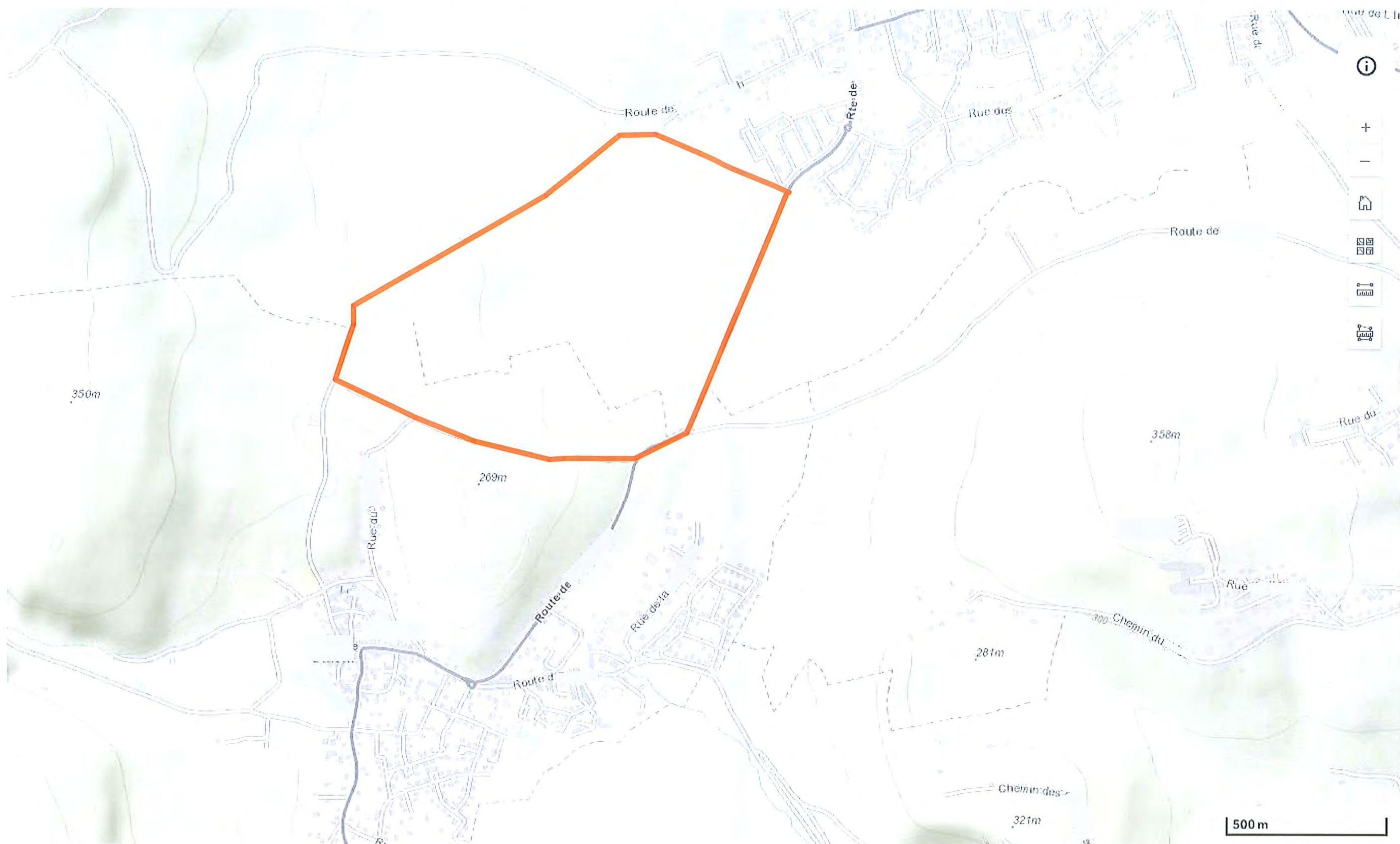


Périmètre du projet de plantation de haies



PLAN 2

« Plan de situation topographique. Sud-Ouest d'Ingéville » - échelle graphique - format A3 - 1 exemplaire



Sommets et courbes de niveau

Perimètre du projet de plantation de haies

PLAN 3

« Localisation des linéaires de haies » - échelle graphique - format A3 - 2 exemplaires dont un est à rendre avec la copie



Légende - mode occupation des sols		
⊙ Bosquets et haies		Routes
⊙ Vergers traditionnels		Chemins agricoles
⊙ Prairies, friches et délaissés agricoles		Zone de cultures
⊙ Formations naturelles herbacées ou arbustives		Zone urbanisée
⊙ Forêts		Ancienne voie ferrée
⊙ Espaces verts en milieux urbains		
		Périmètre du projet 
		Projet de la voie verte 
		-longueur 1 676,63 m
		-voie piétonne et cyclable

PLAN 3

« Localisation des linéaires de haies » - échelle graphique - format A3 - 2 exemplaires dont un est à rendre avec la copie



Légende - mode occupation des sols

- ⊙ Bosquets et haies
- ⊙ Vergers traditionnels
- ⊙ Prairies, friches et délaissés agricoles
- ⊙ Formations naturelles herbacées ou arbustives
- ⊙ Forêts
- ⊙ Espaces verts en milieux urbains

- Routes
- Chemins agricoles
- Zone de cultures
- Zone urbanisée
- Ancienne voie ferrée

Périmètre du projet



Projet de la voie verte

- longueur 1 676,63 m
- voie piétonne et cyclable

